



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE  
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU  
SETTIMANALE CORSU  
D'INFORMAZIONE  
D'INFORMAZIONE

UN AN DE CRISE SANITAIRE

# TOMORROW? TOO MOROSE!

P5 À 7

Photo PpPics • Pixabay

1,60€



PATRIMOINE

BUNIFAZZIU,  
A SE LENGUA  
P8

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
BRÈVES P20

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES P22  
VIE PRATIQUE P 24 • CARNETS DE BORD P26  
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' A N C ' À V O I



KAMPÀ

SOCIÉTÉ

TOMORROW? TOO MOROSE! P5 À 7



OPINIONS

PATRIMOINE **A SE LENGUA**

EN BREF ET EN CHIFFRES

POLITIQUE **ÉVALUER LES POLITIQUES PUBLIQUES**

VIE PRATIQUE

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P20

P22

P24

P26

P11

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

## CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

## IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

## À MODU NOSTRU

## Narghilè, narghilè

S ò maghjurararii i patroni di bars è di ristoranti chì rispettani i leghji chì li sò simposti da u guvernu francesi par via di a Covid 19 nant'à tuttu u tarritoriu. Hè un annu ch'elli ùn poni più travaghjà com'elli a vulariani fà è certi ani chjosu pà sempri i porti di i so stabilimenti. Una disgrazia. Ma, ci n'hè d'altri chì ani trovu una sumiglia di suluzioni, prupunendu di purtà i ripasti in casa à i clienti, o ancu à ss'ultimi di vena à circà i so cumandi sopralocu. Eppo c'hè un'ultima categoria di profizionali, quilli chì cuntinueghjani à tutti i patti a so attività inde a clandestinità. S'elli sariani pochi, certi cumenciani à fassi chjappà, è micca solu inde i cità maiò è mezani di u cuntinenti. Hè statu u casu in Corsica pocu fà, inde un «bar à chicha» di u corsu Nabuliò, in Aiacciu. Soca c'era un'animazioni impurtanti pà ssi lochi di a Cità imperiali, vistu chì a pulizza s'hè affaccata a simana passata. Una visita micca pà fumà è godasi una stonda di piacè è di spartera, a pinseti bè. Duranti st'azzioni di i forzi di l'ordini, 17 clienti sò stati cuntrullati è virbalizati par ùn avè nè mascari nant'à elli, nè rispittatu u coprifocu. È à u nivellu naziunali, affari simuli si multiplicheghjani. In Île-de-France, nienti chì ind'a nuttata trà sabbatu è dumenica scorsa, ci sò stati intarvinzioni numarosi inde appartamenti chì accoglini certi volti più di centu parsoni, inde un bar-discoteca, ma dinò, u più inaspittatu, inde i casali di un'intrapresa cù più di 200 omi è donni nentru! Piombu! Ma, ùn semi micca quì pà rivindicà u titulu di campioni di u rispettu di a leghji. Aldilà di i profizionali chì volini stantà u so pani, c'hè una pupulazione chì suffoca, carca d'idei neri pà i più debbuli è chì t'hà bisognu di rifiatà. È ci voli à sentala, è à ascoltalla, chì quì dinò, si «ghjoca» un drama tamantu. ■

Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

## LES RIDEAUX ROUGES

**Plus ou moins confiés aux bons soins de l'assistance publique**, il est, dans la France actuelle, une catégorie d'orphelins abandonnés par leur mère putative. Une mère nourricière porteuse, en la forme, de belles promesses, mais chiche en lait maternel. Confortablement insérée dans la société, avec biens au soleil, pignon sur rue et fenêtre sur cour, elle n'en est pas moins, de fait, mère absente. Il convient cependant d'admettre, car il n'est jamais glorieux de tirer sur la pianiste d'un cinéma muet, que, loin d'avoir le second rôle qui devrait lui revenir dans un vaudeville où les portes claquent et où les amants giflent les maris, elle se trouve présentement remise au rôle de douzième hallebardier, côté jardin d'un théâtre de verdure en trompe-l'œil. Non loin des petites mains calleuses des machinistes. Sans pour cela compatir à leurs maux. Pourquoi pareille mère porteuse de quelques espoirs participe-t-elle à pareille pantalonnade? Pourquoi n'en vient-elle pas à regimber? Pourquoi se refuse-t-elle à jouer les mégères à apprivoiser? Pourquoi hésiter à démissionner avec fracas? C'est que, voyez-vous, il ne suffit plus de traverser la rue sur un coup de tête ou un coup de cœur pour trouver une sinécure. De la Butte aux Nuits de la guitare à Patrimonio, pour les gens de scène et d'écriture, lever le rideau ou lever la jambe en cadence, monter une pièce ou une gamme, descendre le grand escalier, taper le bœuf dans une cave sans que la SPA y trouve à redire, sont, entre autres, désormais interdits: décisions prises en haut lieu! Au motif que les arts ne sont pas essentiels! On reste confondu à l'ouïe de pareils propos, émis par des gens élevés au grain dépourvu de toute ivraie, en batterie, dans les meilleures fermes de l'Hexagone, auréolés du label France, bardés de diplômes prestigieux, et parfois d'un lard digne des Frères Troisgros. On ne saurait tout savoir. Il est toutefois difficile de leur pardonner d'ignorer que l'art, cet anti-destin cher à Malraux, fut de tout temps un précieux adjuvant thérapeutique. Passe encore de ne rien savoir de David usant du son de sa harpe pour soulager Saül de la passion que lui donnait le mauvais esprit. D'Asclépiade qui préconisait le chant pour calmer les déments. D'Aulu-Gelle, mais aussi de Théophraste, s'accordant, eux, à dire que chant et musique soulageaient les douleurs sciatiques et la goutte articulaire. Quant aux sons de la flûte et de la guitarra morisca, ils étaient souverains pour réveiller les tarentollati. Oui, passe encore. Mais ignorer que le rire, ce propre de l'homme, combat efficacement, l'atrabile ou bile noire, responsable de la mélancolie, a de quoi laisser pantois. À l'heure où la Covid-19 fait des ravages, négliger le recours au divertissement pascalien au sens le plus large du terme, pour oublier, un tant soit peu, que la mort est le lot de tout être humain, est plus que consternant. Comment détruire les murs de pareil ghetto? Saltimbanques, baladins, stars du show-bizz, auteurs, compositeurs, interprètes, mimes, concertistes en renom, intermittents du spectacle et tous ceux qui œuvrent en coulisses, se proposent de s'armer de leurs brigadiers injustement mis à pied, pour frapper en haut lieu les trois coups afin que se lèvent à nouveau les rideaux rouges. Mission impossible? C'est pas dit. Guignol armé de sa batte y est souvent parvenu dans les jardins du Palais du Luxembourg. ■ **Paulu Santu**  
MUSÉ-PUGLIESI

## H U M E U R

## Merdoyer

Quand tout un chacun réinvente le lexique au gré de sa petite propagande personnelle, il est bon de revenir aux bases, au solide. Citons donc le Larousse: «Merdoyer: Très familier. S'empêtrer dans ses réponses; avoir des difficultés pour faire quelque chose.» Difficile de nier que le verbe et sa définition s'appliquent parfaitement, et sans sévérité aucune, à l'exécutif français dans la gestion de la crise sanitaire. À l'interminable litanie des mensonges, des errements, des revirements, des foutaises, des erreurs, des opérations de «compol» foireuses, des imprécations, des anathèmes et des discours contradictoires vient de s'ajouter la cacophonie vaccinale. Nul ne sait s'il y aura assez de doses pour atteindre les divers objectifs que les ministres fixent jour après jour, ni même si les doses arrivées seront utilisables, ou promises à la poubelle par décision de l'ARS.

Ce fiasco vient s'empiler sur le monceau de problèmes plus ou moins bien abordés par les gens «responsables»: les étudiants claquent toujours du bec, les patrons de bar-restaurant agonisent, le monde de la culture bouillonne, les écoles diffusent la contagion au nom de la «fierté nationale», et la liste n'est hélas pas exhaustive. Comment s'étonner donc que le niveau du moral des Français ait fini par s'écraser au sol, comme le montre l'étude Ifop-Aladom dont nous faisons l'écho cette semaine. Il n'est malheureusement pas impossible qu'un forage profond devienne nécessaire dans les mois qui viennent pour aller effectuer les relevés: rien de plus néfaste dans un contexte aussi gris et déprimant que l'apparition d'un nouveau «variant» passant sous les radars, baptisé illico «breton» mais que d'aucuns se plaisent à appeler «Macron», tant il doit son existence à la libre circulation du virus.

Alors, bien sûr, tout le personnel politique «en charge» vient exhorter le populo à «tenir bon», à accorder une confiance accrue à ce président qui «prend toujours les bonnes décisions». On entend même un député LREM -du courant absentéiste- qui après avoir affirmé qu'il «se foutait» de ce qui se passait en circonscription, déclare «Le Covid, c'est ce qui est arrivé de mieux au Président, il s'en trouve renforcé parce qu'il a la confirmation qu'il est sur la voie à suivre.» Et, telle Sœur Anne surveillant ladite voie, l'opinion publique répond: «Je ne vois que le virus qui croît et le gouvernement qui merdoie.» Une réponse qui reste encore bien gentille: tout jour «gagné» suite au «pari» de M. Macron voit plusieurs centaines des gens dont il est censé assurer la protection perdre la vie, et un nombre indéterminé d'entre eux est atteint d'une forme longue de la Covid. En ces jours d'anniversaire de confinement - sans nul doute un événement à commémorer dans les années qui viennent, avis aux pros de la chose qui voient s'éloigner le filon Napoléon - la pâle lueur de la bougie est éclipsée par les plus de 90 000 cierges funéraires allumés depuis 2020. ■ **Eric PATRIS**

UN AN DE CRISE SANITAIRE

# TOMORROW? TOUT MOROSE!



*Alors... Satisfaits ? Confiants pour la suite ? Ben pas trop, non. À l'occasion de l'anniversaire du premier confinement en France, le 17 mars 2020, l'Ifop a réalisé pour Aladom une étude comparative entre la France et l'Allemagne, afin de dresser un bilan de l'action des autorités face à la Covid-19 (tests, masques, vaccins...) et d'évaluer les conséquences d'un an de crise sanitaire sur la santé mentale et la vie sociale des populations. Les résultats sont sans appel : entre ras-le-bol et moral dans les chaussettes, les Français s'estiment plus mal lotis que les Allemands et jugent plus durement leurs dirigeants nationaux.*

## « La comparaison entre la France et l'Allemagne sur la gestion de l'épidémie de Covid est assez cruelle pour le gouvernement d'Emmanuel Macron. »

**L**e 17 mars 2020, les Français se retrouvaient astreints à un confinement strict, pour une durée alors indéterminée. Quelques jours auparavant, pourtant, beaucoup d'entre eux en étaient encore à croire qu'ils ne connaîtraient pas le même traitement que leurs voisins d'Italie dont le « lockdown » était présenté depuis la France comme la conséquence d'une mauvaise appréciation puis d'une mauvaise gestion de la situation. Eppure... La population française aura in fine connu elle aussi, 55 jours durant, le rituel du tintamarre et des salves d'applaudissements à heure fixe, pour saluer et encourager les femmes et hommes qui se battaient en première ligne, bien mal armés du reste. Malgré les contraintes, malgré la tristesse voire la colère, il y avait de la solidarité et de l'espoir dans l'air. Certains se sont même autorisés à croire que de cette épreuve, de ces deuils, il sortirait peut-être quelque bien, un « monde d'après » plus juste, plus fraternel, moins consumériste. Un an plus tard, qu'en est-il ? Pour tenter de répondre à cette question, l'Ifop a réalisé une enquête\* auprès de citoyens français et allemands, pour le compte de la société de services à la personne Aladom.

Il apparaît que plus de deux Français sur trois (69%) ont un jugement négatif sur le bilan des autorités de leur pays en matière de vaccins, alors que moins d'un Allemand sur deux (43%) se montre critique sur cette question. Un peu moins sévères sur la question des tests, les Français sont cela dit beaucoup plus critiques que les Allemands à l'égard de leur gouvernement sur la question des tests (51% vs 36%) comme sur celle des masques (51% vs 31%). Les plus fortes critiques en France émanent des femmes (71% contre 67% chez les hommes), des habitants de province (70% contre 66% pour Paris) et plus particulièrement des communes rurales (79% contre 64% pour l'agglomération parisienne et 67% pour les communautés urbaines de province).

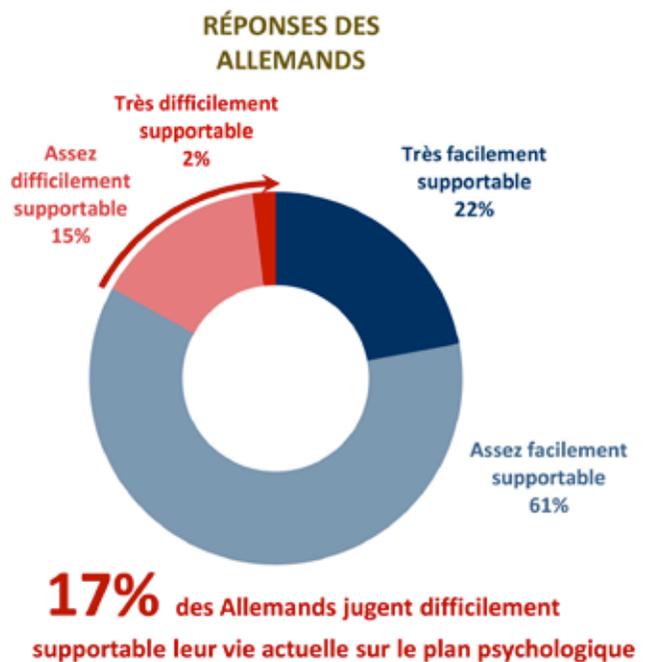
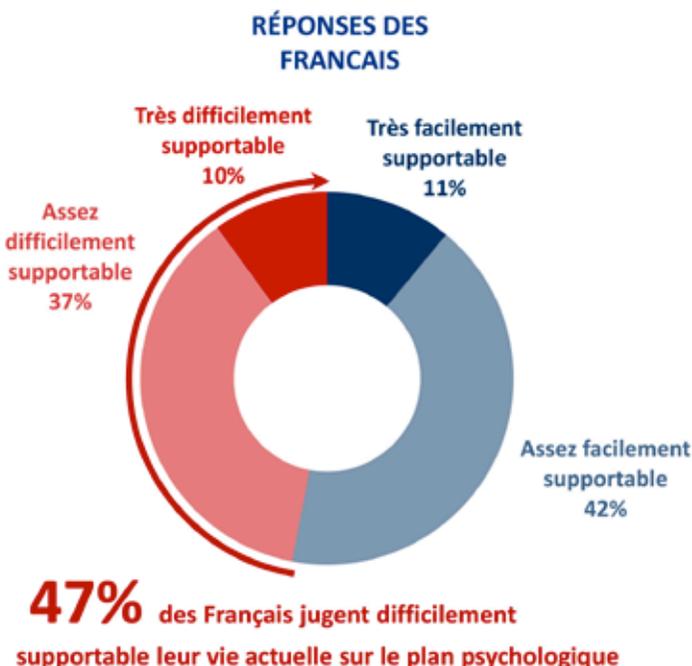
L'Ifop a également invité les sondés à comparer la gestion de la crise lors de ces 12 derniers mois dans leur pays avec celle d'autres pays européens. Et là encore, l'insatisfaction domine : 44% des Français estiment que le gouvernement d'Emmanuel Macron a fait « moins bien » que l'Allemagne, contre à peine 28% qui trouvent qu'il a « fait mieux » et 28% « aussi bien » que le gouvernement d'Angela Merkel... Même jugement vis-à-vis de la Suède. À l'inverse, ils ont le sen-

timent que la France a fait mieux que des pays du Sud de l'Europe comme l'Espagne et plus encore l'Italie : 36% de Français estiment qu'on a fait mieux chez eux, mais ils sont cela dit 33% à penser que le gouvernement italien n'a fait ni mieux ni moins bien que le gouvernement français. De leur côté, les Allemands sont 38% à estimer que leur gouvernement s'est mieux débrouillé que le gouvernement français, mais ils sont plus partagés sur la question de la gestion italienne : ils sont 40% à estimer que leur gouvernement a fait mieux et 40% à estimer qu'il a fait moins bien.

Autre différence entre Français et Allemands, l'impact psychologique de la crise sanitaire. En France où, sur les réseaux sociaux, on aime tant stigmatiser les « fragiles », la proportion de personnes reconnaissant ne pas avoir le moral s'élève à 30%, soit près de deux fois plus élevée que celle observée juste avant l'apparition du premier cas de Covid en France (16% en novembre 2019). Alors que 23% des Allemands qualifient leur moral de « mauvais ». S'agissant du retentissement de la crise sanitaire en termes de troubles psychologiques, les Français sont aussi plus affectés que leurs voisins d'outre-Rhin, qu'il s'agisse de troubles du sommeil, d'épisodes de dépression ou de pensées suicidaires, l'écart le plus important entre les deux pays concernant l'apparition d'épisodes intenses de stress, de nervosité ou d'anxiété : 40% contre 26%. De même, près d'un Français sur deux (47%) juge difficilement supportable sa vie actuelle, dont 10% pour qui elle est « très difficilement supportable » sur le plan psychologique, soit une proportion trois fois plus élevée qu'en Allemagne (17%) où 2% seulement trouvent que la situation est « très difficilement supportable ». Parmi les Français qui supportent le plus mal leur situation actuelle, on trouve les femmes (51% contre 42% d'hommes), les habitants de la région parisienne (51% contre 46 des habitants des autres régions), les célibataires, qu'ils aient ou non un partenaire occasionnel (49%), les 18-24 ans (52%) et les chômeurs (57%).

Pour Gautier Jardon, chargé d'étude confirmé à l'Ifop, au vu de ces résultats, « la comparaison entre la France et l'Allemagne sur la gestion de l'épidémie de Covid est assez cruelle pour le gouvernement d'Emmanuel Macron. En échappant à un confinement strict et un couvre-feu national et durable, la société allemande a semble-t-il évité également le traumatisme collectif qui a largement affecté

### DIRIEZ-VOUS QUE SUR LE PLAN PSYCHOLOGIQUE, LA VIE ACTUELLE EST... ?



## Aujourd'hui, 76 % des Français sont prêts à reprendre à leur compte l'affirmation de Michel Houellebecq qui estimait que le monde d'après « serait le même, en un peu pire. »

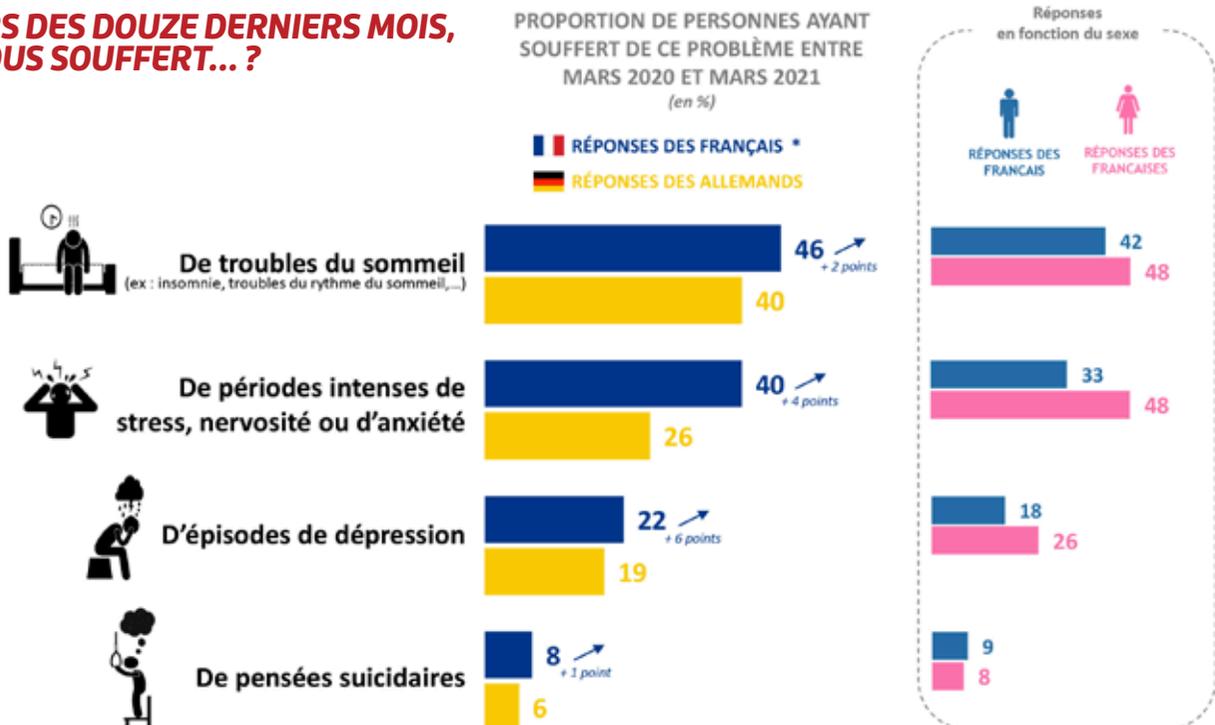
la société française au cours des douze derniers mois. Les autorités allemandes se sont notamment distinguées par une stratégie de tests et de fourniture de masques plus rapide, une offre beaucoup plus forte de lits de réanimation et un débat public plus apaisé. Conséquence logique, les ravages psychologiques du coronavirus sont bien moindres de l'autre côté du Rhin, imputables aux différences de gouvernance médicale, administrative et politique. »

Reste que s'ils sont plus mécontents que leurs voisins allemands, les Français semblent donner raison au comédien Niels Arestrup\*\* et se montrent dans l'ensemble de bonne composition: les recommandations pour lutter contre la propagation du coronavirus, comme le respect des fameux « gestes barrières », semblent être globalement entrées dans leurs mœurs. En témoignent notamment les faibles proportions de ceux qui disent se présenter aujourd'hui à des inconnus en leur serrant la main [10% le 4 mars 2021, contre 75% le 5 mars 2020] ou en leur faisant la bise [9% actuellement, contre 40% il y a un an]. Toutefois, la proportion de ceux qui continuent à faire la bise à leurs proches, quoiqu'en baisse sensible, reste élevée [39%, contre 91% le 5 mars 2020], signe que le degré de proximité altère toujours l'impact du discours de prévention sanitaire sur les gestes barrières. Et ils ne sont que 28%, contre 37% des Allemands à n'avoir reçu personne lors de ces 3 derniers mois. Il est vrai que de ce point de vue, entre un ex-président et son épouse multipliant les embrassades devant les caméras en mode « le Covid ? Même pas peur! », des « repas de travail » ministériels pléthoriques, des grands noms des médias qui fréquentent les restaurants clandestins et une conception du port du masque et de la distanciation sociale très personnelle de la part de certains membres du gouvernement, l'exemple n'est pas franchement venu de haut. Il n'en demeure pas moins que la crise sanitaire pourrait bien avoir raison de la pratique de la bise: 78% des Français déclarent qu'ils n'en feront plus à l'avenir à des inconnus et 50% qu'ils éviteront d'embrasser leurs proches. De même, le port du masque ne devrait pas disparaître de notre quotidien de sitôt puisque 74% des sondés français affirment qu'ils le porteront à l'avenir dans la rue et les transports publics lorsqu'ils seront malades... proportion qui tombe cependant à 35% lors de la visite d'un ami et à 31% s'il s'agit d'un membre de la famille.

Cette crise pourrait être, pour certains, le moteur d'un nouveau départ ou du moins de changements dans la vie de certains: 34% des sondés français déclarent que l'expérience qu'ils sont en train de vivre leur a donné l'envie de changer pas mal d'aspects de leur vie, soit une proportion largement supérieure à celle observée en Allemagne qui est de 26%. Parmi ces changements, l'envie de déménager est évoquée par 21% des personnes interrogées (avec des pointes à 36% et 33% chez les 25-34 ans et les plus modestes), soit une hausse de 3 points depuis mai 2020. À l'inverse, le télétravail continuera d'être pratiqué après la crise, certainement ou probablement, par 36% d'entre elles [ - 3 points par rapport à mai 2020]. Quant à ce qu'il reste des espoirs liés au « monde d'après », la réponse semble se résumer à « pas grand-chose ». En effet, aujourd'hui, 76% des Français sont prêts à reprendre à leur compte l'affirmation de Michel Houellebecq qui estimait que le monde d'après « serait le même, en un peu pire ». Au reste, pour 71% des sondés français, il n'y aura jamais véritablement de retour à la normale y compris lorsque le virus ne sera plus un sujet de préoccupation majeure. Perspective d'autant plus morose que 66% d'entre eux considèrent aussi avoir perdu un an de leur vie, sentiment qui atteint 75% chez les ouvriers, 72% chez les personnes les plus pauvres et 70% chez les 65 ans et plus. L'usure psychologique des Français, continue donc, souligne Gautier Jardon « de s'accroître implacablement, notamment parmi les personnes déjà fragilisées avant le confinement. Les humains souffrant naturellement de ce que les anglo-saxons nomment « skin hunger » [faim de contact physique], il n'est pas surprenant de voir que les plus touchés sur le plan moral se retrouvent également parmi ceux qui sont le moins exposés à des interactions humaines. Cette disette de contacts physiques imposée par la nécessité sanitaire est donc en train d'engendrer un autre problème de santé publique. » ■ PMP

\*Étude Ifop pour Aladom, réalisée par questionnaire auto-administré en ligne : du 3 au 4 mars 2021 auprès d'un échantillon de 1 048 personnes, représentatif de la population résidant en France métropolitaine âgée de 18 ans et plus ; et du 7 au 9 mars 2021, auprès d'un échantillon national représentatif de 1 003 Allemands, âgés de 18 ans et plus.  
\*\* Le 24 janvier 2021, sur France 2, il déclarait : « Je crois que les Français sont drôlement gentils, depuis un bon moment. Depuis pratiquement une année. Ils font tout ce qu'on leur demande, tous les efforts qu'ils peuvent. »

### AU COURS DES DOUZE DERNIERS MOIS, AVEZ-VOUS SOUFFERT... ?



\*Évolution par rapport à une étude Ifop pour Consolab réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 4 au 5 novembre 2020 auprès d'un échantillon de 2030 personnes, de la population française âgée de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine



# **A SE LENGUA**

*En moyenne, 25 langues disparaissent chaque année de par le monde,  
faute de locuteurs, faute d'avoir été préservées.*

*Le bunifazzin, cet « isolat ligure » qui participe de la particularité de Bonifacio  
pourrait un jour connaître le même sort.*

*Toutefois, ceux qui l'étudient et le parlent encore n'ont pas dit leur dernier mot.*

*Rencontre avec Léo Pieracci, défenseur de sa langue maternelle.*

**B**onifacio est une ville singulière qui cultive ses différences. Perchée sur des falaises calcaires lorsque le reste de l'île est granitique ou schisteux, reliée au reste de la Corse par une minuscule presqu'île, plus vieille cité de Corse fondée par un comte pisan, qui s'est battue pour rester génoise, y compris durant la période d'indépendance, elle a également eu l'autorisation de frapper monnaie. Ne dit-on pas d'ailleurs qu'il y a les Corses et...les Bonifaciens ou que Bonifacio est «une île dans l'île»?

Parmi ses particularités, dont certaines sont dérivées de querelles de clochers entre villages et de macagna ou encore reposent sur des réalités historiques plus ou moins idéalisées, il en est une qui ne souffre d'aucune contestation et fait la fierté de ses habitants : sa langue. Une langue qui, malgré la faiblesse démographique de la ville et ses limites géographiques, puisqu'elle est parlée et comprise uniquement à l'intérieur de la citadelle, a su résister durant huit siècles ; d'abord à la langue corse, sa proche cousine, puis, surtout, à la francisation à marche forcée depuis 1769. Aujourd'hui, il ne reste tout au plus qu'une petite centaine de locuteurs. Sans doute l'ultime génération. Une extinction programmée du fait des bouleversements démographiques, de la disparition des locuteurs de naissance et de l'absence de transmission aussi bien dans les familles qu'au niveau de l'éducation.

La longévité sur plusieurs siècles de cette langue, enclavée en Corse sur quelques kilomètres carrés, mais parlée à son apogée, au plus fort de la domination génoise, par plus de 2 millions de locuteurs dans l'aire méditerranéenne, est en soi une gageure. Qui peut s'expliquer dans un premier temps par la position géographique de la ville, et son isolement quasi-total du reste de la Corse jusqu'à la conquête française, mais aussi et surtout par l'attachement des Bonifaciens à leur langue, socle de cette âme bonifacienne et qui fait encore leur fierté.

Une enquête ethnographique, réalisée auprès de soldats corses dans les camps de prisonniers allemands lors de la Première Guerre mondiale, entre 1916 et 1917, nous révèle une anecdote truculente, résumant le sentiment particulier qui animait les Bonifaciens, les liens qui les unissaient à leur langue et l'attachement de ces derniers à celle-ci.

En effet, dans cette étude\*, dont les travaux sont menés par l'historien Sébastien Ottavi et le service de la recherche et de l'inventaire de la Collectivité de Corse, nous découvrons d'abord l'héritage culturel, linguistique et musical de la Corse au XIX<sup>e</sup> siècle, mais surtout un dénommé Jean Mammudda, originaire de Bonifacio. Âgé de 35 ans lors de sa capture par les Allemands, il est enregistré pour cette étude linguistique en même temps que sept autres prisonniers originaires d'autres micro-régions de l'île : Castagniccia, Alta Rocca, Corti, Balagna ou Bastia. Et lorsque les fiches d'enquêtes phonographiques mentionnent la langue maternelle de chacun d'entre eux, sept déclarent comme langue maternelle le corse alors que Jean Mammudda indique parler un «génois corse de Bonifacio» ! Un «*gennesischer corsich von Bonifacio*» ! Le linguiste allemand,

chargé d'identifier les parlers des soldats corses, isolera d'ailleurs dans son rapport final deux langues bien distinctes. Une distinction parfaitement déterminée par leur classification allemande : le corse avec ses dissonances locutives en fonction de l'aire géographique [«*corsich von Bastia*» soit «le corse de Bastia», «*zentral corsich*» c'est à dire le «corse de la région cortenaise» ou encore le «*corsich von Sartène*»] et... «*gennesischer dialect*» qui définit le «*dialecte génois*» parlé par Jean Mammudda. Sans aucune référence, donc, au corse.

Au delà de l'anecdote, il apparaît donc clairement que le «*bonifacien*» n'appartient pas à l'ensemble «corse», linguistiquement parlant, bien sûr. Et qu'il se rattache à l'aire ligurienne orientale, enraciné par les vagues de colonisations génoises depuis 1195 qui ont opéré une véritable substitution de population au sein de la citadelle. Il est à noter que cette vieille langue n'est pas l'apanage de l'aire bonifacienne, et que l'on en retrouve trace de l'autre côté des Bouches de Bonifacio, sur l'île sœur, à Carloforte, ancienne place-forte génoise également, ou encore à Calasetta.

Si les premières données linguistiques la concernant remontent au XIX<sup>e</sup> siècle, avec la traduction de la parabole de l'enfant prodigue, l'analyse faisant référence sur le sujet est celle de Bottiglioni parue en 1928, *L'antico Genovese e le isole linguistiche sardo-corso*.

Dès lors, penchons-nous sur les caractéristiques de la langue bonifacienne en compagnie de Léo Pieracci, jeune locuteur bonifacien et membre actif de l'association Di Ghi di Scé, qui met un point d'honneur à défendre, transmettre et promouvoir cet antique parler génois.

«*La caractéristique principale de la langue bonifacienne, qui s'entend à l'oral et se voit à l'écrit, est le «ü».* Par exemple, lorsque l'on veut dire un oiseau, «un acellu» en corse, en bonifacien on va dire «ün osgilu» [prononcer ün osgilou]. Ce «ü» est un marqueur de notre langue». Autre fait marquant, et non des moindres, l'absence de subjonctif présent. «*Ce temps et ce mode de conjugaison n'existent pas en bonifacien.* Par exemple, il existe un livre sur lequel je m'appuie beaucoup, qui est ma bible en la matière, le livre de Jean-Marie Comiti\*\*, Bunifazzu e a se lingua, dans lequel je ne trouve pas de de subjonctif présent. Ce qui ne veut pas dire que ce temps n'existe pas, mais qu'il se traduit autrement. Tout simplement parce que c'était une langue exclusivement parlée et une langue du peuple, a lingua di u chiò\*\*\*. C'est un brassage linguistique, très bien défini par Alain Di Meglio comme un «isolat linguistique» ligure.»

Malgré ses caractéristiques et ses spécificités, U buniffazin reste une langue latine. De fait, on retrouve quelques similarités avec le corse d'un point de vue du vocabulaire. «*Par exemple, en corse on va dire «u pane» ou «u cane».* En bonifacien, ces deux termes peuvent se rapprocher et ont la même racine puisque l'on va dire «ün pan» et «ün can». À travers ces exemples, on s'aperçoit que le bonifacien, pourtant limité à la presqu'île bonifacienne, reste une langue à part entière, avec sa grammaire, son vocabulaire et sa



> ò *mazzacarò* «gobi»  
*caragò* «gros bigorneau»

> ó *chió* «coeur»  
*bió* «boeuf»  
*linzió* «drap»  
*bugió* «seau»

*L'exemple du bonifacien en tant qu'« isolat ligure » n'est pas une exception en Méditerranée. Outre Carloforte ou Calasetta, on peut également citer le monégasque ou le nissart.*



prononciation qui lui est propre, y compris par rapport au corse. » Aujourd'hui, l'évolution des modes de vie, l'imprégnation et la prédominance du français dans tous les domaines, ainsi que l'arrêt de la transmission de la langue par les locuteurs de naissance ainsi que les transformations démographiques de la population bonifacienne menacent la survie du parler local. « Lors du dernier recensement mené sur le bonifacien, la présidente de l'association Di Ghi di Scé, Anne-Marie Zurria, évaluait le nombre de locuteurs à 400. Ce nombre inclut surtout des quinquagénaires et des personnes plus âgées. Rare sont les jeunes à être encore en mesure de le parler. »

Au vu de ce constat, on pourrait être pessimiste. Ce qui n'est pourtant pas le cas de Léo Pieracci qui se refuse à voir disparaître sa langue maternelle et garde beaucoup d'espoir pour sa sauvegarde. « Il est difficile, certes, de trouver des solutions. Déjà, quand je raisonne sur cette problématique, j'essaie de comparer avec ce que l'on peut voir par ailleurs et m'appuyer sur les expériences passées. Pour le corse par exemple, beaucoup pensent que la solution passe par la co-officialité, ce qui, à Bonifacio, pour le bonifacien, semble difficile. La salut ne viendra que par un sursaut collectif. Celui-ci passe d'abord par les locuteurs de naissance qui, eux, ont baigné dans un environnement linguistique bonifacien. Ils doivent être en mesure de le transmettre à nouveau. Personnellement, sur ce sujet, je voudrais rendre hommage à ma maman, présidente de cette association, qui a été admirable, qui a su me transmettre depuis tout petit cette langue. Je dois également beaucoup à mon missià et à ma minà qui ne me parlaient qu'en Bonifacien. Je me souviens encore de ces paroles d'une chanson écrite par Ciprià di Meglio :

« Ün giurnu a me lingua drent'a cüna è intraia/ È vusgi di me mari quand'iru piscinin [Un jour ma langue est rentrée dans mon berceau/ C'est la voix de ma mère quand j'étais petit/enfant] » Ce sont des vers qui me parlent, qui me touchent car ma maman m'a toujours parlé bonifacien. À la maison ou à l'extérieur, même quand on allait faire les courses, elle ne me parlait qu'en bonifacien. Elle s'est d'ailleurs toujours investie dans l'éducation et la transmission au plan familial comme au travers de l'association. Cependant, si l'on peut voir le bonifacien se transmettre au sein de plusieurs familles, nombreuses sont celles à ne pas avoir fait ce travail-là. Et le déficit linguistique provient de là. »

Aujourd'hui, le bonifacien n'est pas inscrit au registre des langues régionales\*\*\*. Une démarche dans ce sens pourrait-elle faire évoluer les choses et inscrire le bonifacien dans un cadre éducatif institutionnalisé? « Je dirais que tout ce qui peut apporter une reconnaissance, une visibilité supplémentaire, est bon à prendre, estime Léo Pieracci. Cependant, je crois plus aux solutions qui viennent de la base avant d'obtenir un quelconque label. À une époque, il y avait un travail éducatif qui était fait par l'association dans le temps scolaire, au même titre que les langues arabe ou portugaise, sur la base du volontariat, et qui avait pour origine une concertation entre la mairie de Bonifacio et le rectorat. L'apprentissage du bonifacien n'étant plus autorisé dans le temps scolaire, l'association a continué son action pendant quelques années en proposant des cours tous les mardis après 16h30. Aujourd'hui, si les Bonifaciens ne manifestent pas leur volonté de se réapproprier leur langue, ce sera mission impossible. Alors c'est vrai que cela demande un effort personnel quotidien, il faut se faire violence. »

Autre difficulté à surmonter, les changements de mode de vie ou les évolutions technologiques. La langue bonifacienne étant très ancienne, son vocabulaire bien spécifique, comment régler le problème de cette adaptation, aux nouvelles technologies, aux nouveaux métiers et aux nouveaux modes de vie? Sur quelles bases se référer pour importer en quelque sorte les éléments nécessaires à la compréhension du monde moderne? « C'est une question un peu complexe. Je dirais qu'il ne faut pas chercher à obtenir une traduction au sens strict. Il faut peut-être trouver d'autres formules, peut-être utiliser plusieurs mots pour expliquer ce que l'on dirait en seul en français par exemple. On peut citer un exemple tout simple, d'un emploi aujourd'hui courant et qui n'existe pas en bonifacien : la télévision! »

L'exemple du bonifacien en tant qu'« isolat ligure » n'est pas une exception en Méditerranée. Outre Carloforte ou Calasetta mentionnées plus haut, on peut également citer le monégasque ou le nissart. Et des colloques ont déjà été organisés à Monaco sur la thématique des langues ayant pour racine le ligure : « J'ai eu l'occasion de partir à Monaco pour participer, en compagnie d'Alain et Matteu di Meglio, à un de ces colloques, dans le but de rapprocher les locuteurs de ces langues. Toutes ces langues ont de très fortes ressemblances entre elles. Dans le centre historique niçois, par exemple, des noms de rues rappellent fortement des noms que l'on voit à Bonifacio. Lors de ces rencontres, il y avait une réelle volonté de rapprochement entre ces communautés. »

Si aujourd'hui 7000 langues sont encore parlées dans le monde, 25 disparaissent chaque année, soit une toutes les deux semaines. Et le bonifacien pourrait être l'une des prochaines, compte tenu du nombre actuel de ses locuteurs. Cependant, là encore, Léo Pieracci se refuse à baisser les bras : « Il y a aujourd'hui des moyens technologiques que permettent de fixer des écrits et permettent également de conserver cette oralité. Un gros travail a été effectué par l'association, en éditant par exemple deux CD pour laisser une trace de cette langue. Des manifestations sont organisées pour maintenir ce lien linguistique unique. Il nous appartient de donner un second élan, au delà de l'association, à la promotion de la langue. On peut enclencher une nouvelle dynamique au travers de petites vidéos, de créations musicales, d'ateliers de lecture. On doit se servir des nouvelles technologies et non pas les subir\*\*\*\*. Je suis quelqu'un de profondément optimiste et je pense qu'il y a un brin d'espoir pour que cette langue survive, d'autant que je sens un intérêt certain, y compris chez les jeunes. C'est beaucoup de travail, nous en sommes conscients, mais la préservation de ce patrimoine est à ce prix-là »

E che campessi u bunifazzin. ■ Xavier LORENZI

\* Une enquête ethnographique auprès des soldats corses dans les camps de prisonniers allemands (1916-1917). Fond sonore classé au Registre de la Mémoire du Monde par l'Unesco. Consultable sur [https://www.isula.corsica/patrimoine/Une-enquete-ethnographique-aupres-des-soldats-corses-dans-les-camps-de-prisonniers-allemands-1916-1917\\_a87.html](https://www.isula.corsica/patrimoine/Une-enquete-ethnographique-aupres-des-soldats-corses-dans-les-camps-de-prisonniers-allemands-1916-1917_a87.html)

\*\* Jean Comiti est maître de conférence de langue et culture corse, spécialisé en linguistique et socio linguistique, chercheur au centre d'études corses de l'université de Corti et membre du jury du CAPES

\*\*\* on peut retrouver un atlas sonores des langues régionales et minoritaires sur internet à cette adresse : <https://atlas.limsi.fr>

\*\*\*\* un lexique français-bonifacien est également disponible sur la toile : [http://gcompa.free.fr/site\\_b\\_dialecte/b\\_lexique\\_fb.html](http://gcompa.free.fr/site_b_dialecte/b_lexique_fb.html)



## CREATION SOCIETE

N° 01



Cabinet d'Avocat

### Sébastien SEBASTIANI

11, Bis Avenue Jean Zuccarelli  
20200 Bastia  
avocat@sebastiani.fr

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 09/03/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** FGL CONSTRUCTION  
**FORME :** Société à Responsabilité Limitée  
**CAPITAL :** 200 euros  
**SIEGE :** Centre Technique FGL, Lieu-dit Prunaccia, Route des Carrières, 20290 Lucciana

**OBJET :** Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment, maçonnerie, pavage, travaux courants de béton armé, réalisation de clôtures en maçonnerie ou en plaques de béton, montage d'armatures destinées aux coffrages en béton, réalisation de raccords à la voirie et aux réseaux divers (hors travaux de tranchées), gros œuvre de bâtiment sans responsabilité globale de la construction. Le montage de charpente et la couverture.  
**DUREE :** 99 années  
**AGREMENT :** Agrément à la majorité des voix.

**Gérants :** Monsieur Lionel FENECK, né le 06/12/1977 à Bastia (Haute-Corse), célibataire, demeurant Résidence Santa Silvina - Bâtiment C1 - 20290 Lucciana, de nationalité française.

- Monsieur Fabrice GABBIATI, né le 28/01/1976 à Domont (95), demeurant à Marine de Sisco - 20233 Sisco, de nationalité française

**IMMATRICULATION :** Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 02

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 02/03/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** SCI FRIGGA  
**Objet social :** L'acquisition, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gérance de tous biens immobiliers

**Siège social :** Rue du Colonel Fieschi, 20130 Cargèse

**Capital :** 20.500 €

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio

**Co-gérance :** Madame BIDEZ Carine, demeurant Rue du Colonel Fieschi, 20130 Cargèse et Madame GALTIE Jennifer, demeurant Rue Salicetti, Résidence Livrelli B6, 20000 Ajaccio

**Clause d'agrément :** Cession soumise à agrément dans tous les cas.

Jennifer Galtié.

N° 03

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Cuttoli-Corticchiato du 9 mars 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale :** JR PROMOTION  
**Siège social :** Lieu-dit A Fontanaccia, Route de Sgarettatu, 20167 Cuttoli-Corticchiato

**Objet social :** L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Gérance :** Monsieur Joao DA SILVA GOMES, né le 17/02/1978 à REFOIOS DO LIMA PONTE DE LIMA (Portugal) demeurant Route de Sgarettatu, Lieu-dit A Fontanaccia, 20167 Cuttoli-Corticchiato

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers du capital social  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 04

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société :

**Dénomination sociale :**

**Projets Stores Menuiseries**

**Forme sociale :** SAS

**Siège Social :** Immeuble les Bleuets - Résidence les Fleurs - Avenue Maréchal Juin - 20090 Ajaccio

**Objet social :** Fourniture, pose de menuiserie alu pvc bois, stores intérieurs et extérieurs, volets roulants, volets battants, rideaux métalliques, véranda, portail de garage, couverture piscine, motorisation et automatisme, garde-corps, marquise, pergolas, main courante.

**Capital social :** 500 €

**Président :** Monsieur Johann LECAUCHE - Résidence les Hauts de Petra di Mare - Bât C - Avenue Maréchal Juin - 20090 Ajaccio.

**Agrément :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la majorité des actionnaires représentant au moins les deux tiers des actions.

**Durée de la Société :** 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 05

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/03/2021, il a été constitué une SARL dénommée :

**ADN IN CASA PER VOI**

**Sigle :** ADN

**Nom commercial :**

**ADN IN CASA PER VOI**

**Siège social :** Chemin de Pastoreccia, 20600 Bastia

**Capital :** 100 €

**Objet :** Restauration rapide, commande en ligne, livraison

**Gérant :** M. BOSNET Raynald, Chemin de Pastoreccia, 20600 Bastia  
**Co-Gérant :** Mme VIRZI Marie, Chemin de Pastoreccia, 20600 Bastia

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 06

## RG

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : 37, Bis Boulevard Paoli  
20200 Bastia

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 02/11/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** RG

**Siège :** 37, Bis Boulevard Paoli, 20200 Bastia

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 500 euros

**Objet :** Chambres d'hôtes, restaurant, toutes activités liées au tourisme et aux loisirs, l'achat la vente de produits locaux et généralement tous objets, produits et articles.

**Sous réserve des dispositions légales,** chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur Daniel RUL, demeurant 1577, Strada di Figarella - Résidence Campiana - BT 3 - 20290 Lucciana

**Directeur général :** Madame Catherine GRUMEAU, demeurant 1577, Strada di Figarella - Résidence Campiana - BT 3 - 20290 Lucciana

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 07

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 08/03/2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :** AB CONSTRUCTION

**FORME :** Société par Actions Simplifiée

**CAPITAL :** 1000 euros

**SIEGE :** 30, Hameau de Praoli, 20220 Aregno

**OBJET :** Tous travaux de construction, de rénovation générale, et démolition, finition intérieure et extérieure de bâtiments résidentiels et non résidentiels, de terrassement, de nivellement, de comblement, de drainage, de cimentage et de dallage. Travaux de plâtrerie et de pose de plaque ; réalisation de cloisons et plafonds. Doublage, isolation, jointage. Enduits façades. Travaux de taille de pierre, façonnage et finition de pierres et de marbres ; fabrication d'ouvrages en pierre, travaux de pose de carrelage et revêtements de sol, travaux d'isolation thermique, acoustique et anti-vibrations, création, aménagement, création et nettoyage de jardins et espaces verts.

**DUREE :** 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.

**PRÉSIDENT :** Madame Française AN-DREANI, demeurant 30, Hameau de Praoli, 20220 Aregno

**IMMATRICULATION :** Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 08

## PRO MECA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :  
Zone Industrielle de Tavariva  
20110 Propriano

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Propriano du 25/02/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** SAS

**Dénomination :** PRO MECA

**Siège :** Z.I de Tavariva, 20110 Propriano

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital :** 1000 €

**Objet :** Les activités de réparation, mécanique générale, carrosserie, ainsi que les activités de location achat-vente de tous véhicules et engins à moteur terrestre, et nautique.

**Sous réserve des dispositions légales,** chaque action donne droit à une voix.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.  
**Agrément :** Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** M. Jean-Michel GIRASCHI, demeurant Pont d'Arena Bianca, 20110 Propriano.

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 09

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCM ayant les caractéristiques suivantes : **dénomination :** Casa Psy'Ma **Capital :** 400 € **Siège social :** Immeuble U Sogno - Bâtiment A - Route de Calvi - Chemin d'Occi - 20220 Ile-Rousse **Objet :** La mise en commun de tous les moyens matériels et humains nécessaires en vue de faciliter l'exercice de l'activité de psychologue et notamment l'acquisition et la location de ces moyens à d'autres professions libérales **Durée :** 99 ans. **Gérant :** Mme Marjorie Jolibois demeurant Rés Chiosella - 20220 Monticello ; Mme Ferrandini Magali demeurant Route de Monticello - Lieu-Dit Ramiccie - 20220 Santa Reparata Di Balagna. **Soumis à agrément.** RCS Bastia.

N° 10

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/01/2021, il a été constitué une SASU dénommée :

**FP PLOMBERIE**

**Siège social :** Poggiale, 20114 Figari

**Capital :** 1.000 €

**Objet :** La réalisation de tous travaux de plomberie, chauffage, climatisation, isolation, installation de tout équipement sanitaire.

La vente de tous matériels et équipements de chauffage, de ventilation, de climatisation, d'isolation ainsi que tout équipement sanitaire.

**Président :** Pompa François, Poggiale, 20114 Figari

**Transmission des actions :** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : NOODLES BAR CORSICA Capital : 2000 € Siège social : Marina Bianca, 20230 Santa Lucia Di Moriani  
Objet : la société a pour objet, directement ou indirectement en France et à l'étranger : la création, l'installation, l'aménagement et l'exploitation des activités et prestations de services de restauration, pizzeria, vente à emporter, traiteur, glacier, livraison à domicile, organisation de soirée et d'événements. La location d'espaces pour réunions, colloques, séminaires, réceptions et tout autres événements privés ou publics. L'administration, la sous-location, la gérance de tout immeuble ou droit immobilier, bâti ou non bâti, quelle que soit sa destination, dont elle pourrait être propriétaire ou locataire, par voie d'acquisition, d'apport, d'échange, de sous-location ou autrement ; La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliances ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. **Durée** : 99 ans. **Président** : Mme Vincenti Isabelle, demeurant 10, chemin de Bidaine, 13410 Lambesc. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre actionnaires qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires statuant à la majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital. Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. RCS Bastia.

N° 12

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 01/03/2021, il a été constitué une SAS à capital variable dénommée : TJM  
**Siège social** : Casa Pierrette, Quartier, Suttanu, 20239 Murato  
**Nom commercial** : TJM TERRASSEMENT  
**Capital minimum** : 1.000 €  
**Capital initial** : 1.000 €  
**Capital maximum** : 30.000 €  
**Objet** : Terrassement Jardin, Maçonnerie  
**Président** : M Careddu Paul, Casa Pierrette, Quartier Suttanu, 20239 Murato.  
**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 13

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 08/03/2021, il a été constitué une SCI dénommée : PEMG IMMOBILIER  
**Siège social** : Lieu-dit Campore, 20215 Vescovato  
**Capital** : 100 €  
**Objet** : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobilière.  
**Gérance** : M. Pascal MANCA, Lieu-dit Campore, 20215 Vescovato, Mme Evelynne GIARETTA PINNA, Lieu-dit Campore, 20215 Vescovato  
**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.



Office Notarial de Borgo,  
**Maître Pierre GABRIELLI**,  
Notaire - Officier Public Ministériel  
Associé au sein de la Société  
par Actions Simplifiée dénommée  
« **JURIS NOTAIRE CONSULTING  
OFFICE NOTARIAL DE BORGIO** »

Titulaire d'un Office Notarial à Borgo  
(Haute-Corse), Avenue de Borgo,  
Domaine du Levant III, Bâtiment C.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître Pierre GABRIELLI, Notaire - Officier Public Ministériel, associé au sein de la Société par actions simplifiée dénommée « JURIS NOTAIRE CONSULTING - OFFICE NOTARIAL DE BORGIO » titulaire d'un Office Notarial à BORGIO [20290], Avenue de Borgo, Domaine du Levant III, Bâtiment C, le 28 février 2021, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :  
**La société a pour objet** : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.  
**La dénomination sociale est** :  
SCI GS IMMO.

**Le siège social est fixé à** : ALERIA [20270], Route de Riva Bella, Domaine de Riva Bella.

La société est constituée pour une durée de 99 années

**Le capital social est fixé à la somme de** : MILLE EUROS [1000,00 EUR].

- **Apport[s] en numéraire** : MILLE EUROS [1000,00 EUR].

**Le montant total des apports s'élève à** MILLE EUROS [1000,00 EUR], somme égale au montant du capital social.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

**Les gérants de la société sont** : Mlle Maeva GADDONI et Monsieur Thomas STOYANOVITCH demeurant à Riva Bella, 20270 Aléria.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

N° 15

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Saint-Florent, du 8 mars 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**SIEGE ET OBJET DE LA SOCIETE** : DAHMAN JAOUAD Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 1000 €, dont le siège social est au : Logirem la Punta, Lieu-dit la Punta, Bâtiment G, 20217 SAINT-FLORENT ayant pour objet : Maçonnerie générale, construction de bâtiment gros œuvre et second œuvre tailleur de pierre, pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de Bastia.

**GERANCE** : Il a été nommé comme gérant Monsieur DAHMAN Jaouad demeurant au : Logirem la Punta, Lieu-dit la Punta, Bâtiment G, 20217 SAINT-FLORENT pour une durée non limitée.

Pour avis, La Gérance.

**SAS BITALZA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000 €  
Lieu-dit Mora Dell'Onda - 20137 Lecci

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte ssp en date du 02/03/ 2021, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes, à Lecci.

**Dénomination** : BITALZA

**Capital** : 1.000 €

**Siège** : Lieu-dit Mora Dell'Onda, 20137 Lecci

**Durée** : 99 ans

**Objet** : Boucherie - Charcuterie - Traiteur - Plats à emporter - Rôtisserie - Vente de boissons alcoolisées.

**Présidente** : SAS MANCINI-BIANCHINI, Capital 100.000 €, Siège : lieu-dit Mora Dell'Onda, 20137 Lecci, RCS Ajaccio, n°882 804 388 dont le représentant légal est Tonino MANCINI, demeurant à Lieu-dit Mora Dell'Onda, 20137 Lecci.  
R.C.S. : Ajaccio.

N° 17

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à OGLIASTRO du 09/03/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale** :

MARINA D'ALBO

**Siège social** : Marina d'Albo, 20217 Ogliaastro

**Objet social** : Hôtel, restaurant, et toutes prestations hôtelières et para-hôtelières se rapportant à l'objet principal

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 2000 euros

**Gérance** : M. Eric, Pascal, Pierre DOLFI demeurant Villa VANICK, 8 Chemin du Linare, 20200 San Martino Di Lota.

- Mme Jessica, Michèle LOPEZ [Epouse DOLFI] demeurant Villa VANICK, 8 Chemin du Linare, 20200 San Martino Di Lota.

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 18

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 03.03.2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale** :

TRANSPORT CASTELLANA TAXI

**Siège social** : Biguglia [20620], route du village, Résidence U Palazzu 4

**Objet social** : Exploitation d'une licence de taxi, transports routiers, service de transport de voyageurs, transport d'enfants, d'handicapés C.D.A.V, activités accessoires.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

**Capital social** : 1000 euros

**Gérance** : Monsieur José Noël CASTELLANA, demeurant Biguglia [20620], route du Village, Résidence U Palazzu 4

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 14 mars 2021, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : KAMELIE

**Forme** : Société Civile

**Siège social** : 30 Boulevard Paoli - 20200 Bastia

**Objet** : L'acquisition par voie d'apport, d'échange, d'achat ou autrement, la propriété, la prise à bail, la mise en valeur, la construction, la détention, la transformation, l'aménagement, la mise en location, la gestion et le cas échéant la cession de tous immeubles et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. L'acquisition, par voie d'apport, d'achat, de souscription ou autrement, de toutes participations dans toutes sociétés ou fonds communs de placement quel qu'en soit la forme et l'objet, français ou étrangers.

La souscription de tous emprunts et la constitution de toutes garanties, nécessaires à la réalisation des opérations visées au présent article.

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 1.000 €

**Transmission des actions** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés

**Gérants de la société** : Madame Amélie CAPIA, née le 14 mars 1993 à Bastia, de nationalité française, demeurant à Bastia [20200] 30 Boulevard Paoli.

Monsieur Karim EL MAHLI, né le 19 décembre 1989 à Bastia, de nationalité française, demeurant à Bastia [20600] Résidence les 19 du Macchione, Chemin du Macchione.

**Immatriculation** : Au R.C.S. de Bastia.

Pour avis, Les Gérants.

N° 20

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 15/03/2021, il a été constitué une SARL dénommée :

LE CLOS DES SENS

**Siège social** : Rond-Point de l'Aéroport, 20260 Calvi

**Capital** : 1.000 €

**Objet** : Restauration traditionnelle

**Gérant** : Mme FATTICCI Marie-Dominique Plaine de Montemaggiore, 20214 Montegrosso

**Co-Gérant** : M. BERTHELOT Cédric Chemin Saint-Antoine, 20260 Calvi

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 21

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 13/03/2021, il a été constitué une SCEA dénommée :

U CHIOSU CASUNINCU

**Siège social** : Lieu-dit Casone, 20270 Aghione

**Capital** : 100 €

**Objet** : La société a pour objet l'exploitation de biens agricoles et plus généralement, toutes les opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant à l'objet sus indiqué, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son existence ou son développement.

**Gérant** : M. Angelini Pierre-Francois, Lieu-Dit Casone, 20270 Aghione

**Co-Gérant** : M. Fauvel Walter Jean Louis, 25 Rue Chateaubriand, 35300 Fougères  
**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.



Maïtre Marie-Paule  
**DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79  
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 15.03.2021, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :  
**Dénomination :**

**GAIA INVESTISSEMENTS**

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Siège :** 85 Carrughju Ricipellu, 20200 Bastia

**Capital :** 2.000 € par apport en numéraire  
**Objet :** La prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, dans toutes sociétés françaises ou étrangères ; toutes prestations de services, conseils en faveur des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

**Président :** Monsieur Philippe, Christian RISPOLI, demeurant 85 Carrughju Ricipellu, 20200 Bastia  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

## AMICIZIA

Société Civile Immobilière

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Chez Mr DIJOU Gilbert  
Villa Emma - Route de Cala Longa  
20169 Bonifacio

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BONIFACIO du 9 mars 2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme sociale :** Société Civile Immobilière  
**Dénomination sociale :** AMICIZIA  
**Siège social :** Chez Mr DIJOU Gilbert - Villa Emma - Route de Cala Longa - 20169 Bonifacio

**Objet social :** L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location nue ou en meublé de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 10.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Madame Stéphanie, Françoise, Lucie PEYRE, épouse VERGELLATI, demeurant Lieu-dit Valle de Mezzo - Tarabucetta - 20114 Figari,

Madame Patricia, Henriette, Marcelle KIENE-MICHAUD, épouse DIJOU-BOTTI, demeurant Villa EMMA - Route de Cala Longa - 20169 Bonifacio,

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément obtenu à l'unanimité des associés  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

## CORSICA FITNESS LUX

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Résidence Les Terrasses du Lazaret  
Bât. A - 20090 Ajaccio

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 15/03/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme :** Société par actions simplifiée  
**Dénomination :** CORSICA FITNESS LUX  
**Siège :** Résidence Les Terrasses du Lazaret - Bât. A - 20090 Ajaccio  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital :** 1000 euros  
**Objet :** Organisation et commercialisation de séjours liés au bien-être, à la remise en forme et à l'amincissement. Prestations de conseils de bien-être. Vente de produits liés à l'activité.  
**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.  
**Sous réserve des dispositions légales,** chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.  
**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.  
**Président :** Stéphanie MERMET demeurant Résidence Les Terrasses du Lazaret - Bât. A - 20090 Ajaccio. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 22/02/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination sociale :** ROUFFIAC  
**Objet social :** Acquisition d'un Immeuble Chemin Margarits, 31180 Rouffiac. Acquisition et Exploitation de Terrains et Edification Immeuble.

**Siège social :** 1200, Route du Village, 20290 Borgo  
**Capital :** 100 €

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

**Gérance :** Monsieur Calmettes Laurent, demeurant 18, Rue de Trevisse, 75009 Paris

**Clause d'agrément :** Parts sociales cédées avec agrément.

Le gérant,

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/03/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

**BACCHUS**

**Siège social :** Lieu-dit Aspretto - Résidence les Terrasses du Lazaret - Bât A - 20090 Ajaccio

**Capital :** 1.000 €

**Objet :** L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés

**Gérant :** Mme DUTARTE SYLVIE Lieu-dit Aspretto - Résidence les Terrasses du Lazaret - Bât A - 20090 Ajaccio

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à OTA du 9 mars 2021, enregistré à AJACCIO, le 11 mars 2021, dossier 2021 00009847, référence 2A04P31 2021 A 00291, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile

**Dénomination sociale :**

**MARANELLI INVEST**

**Siège social :** Lieu-dit Porto, 20150 Ota

**Objet social :** La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité. La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers. La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale. Administration de société.

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social :** 400.000 euros, constitué au moyen de l'apport de l'intégralité des titres de Messieurs Jean-Charles et Pierre MARANELLI détenus au sein de la société dénommée LES PALMIERS, évalué à la somme totale de quatre cent mille (400.000) euros

**Gérance :**

- M. Jean-Charles, Maurice, Antoine MARANELLI, demeurant à Ota (20150), Lieu-dit Porto

- M. Pierre Dominique MARANELLI, demeurant à Ota (20150), Le Moulin, Route d'Evisa

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant.

Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**



**SUR PLACE**

**OU PAR TELEPHONE**

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Porticciolo du 01/03/2021, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

**DOMAINE TERRA DI CATONI**

**Forme :** Société par Actions Simplifiée.  
**Siège social :** Lieu-dit Porticciolo, 20228 Cagnano.

**Objet :** L'exploitation et la gestion d'un domaine agricole produisant du vin et de l'huile d'olive.

**Durée de la société :** 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS.

**Capital social :** 1000 euros.

**Président :** Christian MONS-CATONI, Lieu-dit Porticciolo, 20228 Cagnano.

**Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives personnellement ou par mandataire ; chaque associé a autant de voix qu'il possède d'actions.

**Transmission des actions :** Agrément de la collectivité des associés préalable à toute cession sauf entre associés.  
**Immatriculation au RCS** de Bastia.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu par Stéphane CASANOVA, Notaire à 7 bis rue Caffarella, Nice [06] du 16/02/2021, il a été constitué une SCI dénommée :

**SCI E FELICELLE**

**Capital :** 330.020 € apportés en numéraire  
**Siège :** Lieu-dit E Felicelle, Cervione, 20221 Cervione

**Objet :** L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.

**Gérant :** Monsieur Dominique PLAVIS demeurant Prunete Plage, 20221 Cervione

**Cession de parts :** Toute cession de parts sociale est soumise l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

**Durée :** 99 ans.

**Immatriculation :** RCS Bastia.

## MODIFICATION GERANT

## REDI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Avenue du Mont Thabor

Pietralba - 20000 Ajaccio

452 835 028 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11/02/2021, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Madame Pierrette Jeanne Marie RENUCCI Epouse POGGI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur Jean- Pierre POGGI, demeurant 54 av. Mont Thabor - Pietralba - 20000 Ajaccio et ce à compter du 11/02/2021.

Pour avis, La Gérance.

## LE TREFLE BLANC

SCI au capital de 2.401.524,49 Euros

Siège social :

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

Mas des Oliviers, Cilagna, Zonza

384 655 924 R.C.S. Ajaccio

Aux termes de l'AGE en date du 18/02/2021, il a été décidé de nommer en qualité de Gérante Mme Marguerite NIEPCE née GIRARD DE CHARBONNIERES, demeurant 21 rue de Lubeck, 75116 PARIS, en remplacement M. Yves NIEPCE dont le mandat a pris fin le 05/06/2019. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'Ajaccio.

## TRANSFERT SIEGE SOCIAL

## ZAPPITI AV

SAS au capital de 5.000 euros

Siège : 43, rue Vieille du Temple

75004 Paris - 894071620 RCS Paris

Réunis en AGE le 10/03/21, les associés ont transféré le siège social au 5, rue René Biancarelli - 20137 Porto-Vecchio, et modifié l'article 4 des statuts. Le Président est M. Daniel FRANCHI, demeurant 43, rue Vieille du Temple, 75004 Paris. La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

N° 33

**KERNEL OPERATIONS**

SAS au capital de 5.000 €uros  
Siège social : 19, Cours Napoléon  
Résidence Bonaparte, Bât C  
20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio 831 892 047

**AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 1er janvier 2021, il a été décidé, à compter de ce jour, de transférer le siège social de la société dénommée **KERNEL OPERATIONS** à : 6, Rue San Lazaro, Entrée Rue Comte Bacciochi, 20090 Ajaccio, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.  
Pour avis,

N° 34

**SARL DELILLE P,**

SARL au capital de 10.000 €  
Siège social : Allée Jules Milhau  
Lot 919, Immeuble Le Triangle  
34000 Montpellier  
820 329 605 RCS Montpellier

Par décisions de l'associée unique du 08/03/2021, transfert du siège social au Résidence Alpana di Vetta II, Lot 07, La Trinité, 20137 Porto-Vecchio à effet au 01/05/2021. Gérant : M. Fabrice CLAPIER demeurant 10, rue Minos, 34970 Lattes. La société qui est immatriculée au RCS de Montpellier sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 35

**SOGETEC SOCIETE GENERALE D'EQUIPEMENT TECHNIQUE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7.000,00 euros  
Siège social : Allée Jaune  
Parc d'Activité de Purettonne  
20290 Borgo  
524 105 418 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 23.02.2021, l'associé unique a décidé :  
- de transférer le siège social du Allée Jaune, Parc d'Activité de Purettonne, 20290 Borgo au Z.A. Petre Turchine, RN 193, Valrose, 20290 Borgo à compter du 23.02.2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 36

**PHARMACIE PRINCIPALE**

SELARL au capital de 300.000 euros  
Siège social : 65, Cours Napoléon  
20000 Ajaccio  
493 859 789 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'AGE en date du 01/02/21, les associés ont décidé de transférer le siège social du 65, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio au Chemin des Agaves 2, Route des Sanguinaires, 20000 Ajaccio à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 37

**SARL DELILLE O,**

SARL au capital de 10.000 €  
Siège social : Allée Jules Milhau  
Lot 919, Immeuble Le Triangle  
34000 Montpellier  
820 329 555 RCS Montpellier

Par décisions de l'associée unique du 08/03/2021, transfert du siège social au Résidence Alpana di Vetta II, Lot 07, La Trinité, 20137 Porto-Vecchio à effet au 01/05/2021. Gérant : M. Fabrice CLAPIER demeurant 10, rue Minos, 34970 Lattes. La société qui est immatriculée au RCS de Montpellier sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 38

**SCI JMP**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 200 €  
Siège : 64, Chemin de Fontaineu  
13014 Marseille  
450169024 RCS de Marseille

Par décision de l'AGO du 30/12/2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/01/2021 au Villa U Vangonu, Ld Le Village, 20167 Alata. Gérant : M. Fluchere Jean-Michel, Villa U Vangonu, Ld Le Village, 20167 Alata. Radiation au RCS de Marseille et ré-immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 39

**OPTIQUE SAINT-FLORENT**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 30000 €  
Siège social : Avenue de la Libération  
Imm Le Prado B - Lupino  
20600 Bastia  
RCS Bastia 889 919 080

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 février 2021, il a été décidé de transférer le siège social de Avenue de la Libération - Imm Le Prado B - Lupino - 20600 BASTIA à Lieu-dit « La Palluda », Place du Monument - 20217 SAINT-FLORENT à dater du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

N° 40

**AKUO SOLECO 2**

S.A.R.L. au capital de 1.000 €  
1, rue du Docteur Morucci  
20200 Bastia  
808 403 463 RCS Bastia

**MODIFICATIONS**

Suivant acte en date du 12/3/2021, l'associé unique a décidé :

- d'adopter à compter de ce jour FPV CAPO ALLE SERRE comme dénomination sociale et de modifier l'article 3 des statuts.  
- de nommer en qualité de co-gérant Monsieur Stefanu VENTURINI, Lotissement Quercioliu, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO.

Pour avis,

N° 41

**EMMALU**

Société Civile  
Au capital de 1.500.000 €  
Siège : Immeuble Lucchini  
9, Cours Jean Nicoli - 20090 Ajaccio  
847974201 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 01/03/2021, il a été décidé d'étendre l'objet social à : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement : L'activité de location de chambres d'hôtes à titre onéreux et la fourniture de toutes prestations de services de nature para-hôtelière y attachées ; l'activité de loueur en meublé. L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; Toutes opérations, pour son compte, d'achat, de vente et de gestion de valeurs mobilières françaises et étrangères de toutes natures et de toutes entreprises ; La participation à toutes opérations pour l'exploitation, la gestion et l'administration de toutes affaires ou entreprises, le contrôle, la direction et la coordination de ses filiales et participations, la gestion administrative, comptable et financière des sociétés précitées ; Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement ; Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.  
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 42

**SAS ANTOLINI T P**

Au capital de 1000 Euros  
Siège social : 20212 Focicchia  
RCS Bastia 805 062 957

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 01er mars 2021, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Le ramassage des ordures ménagères et le tri sélectif des déchets. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.  
Modification faite au RCS de Bastia.

N° 43

**ALTAGNA**

SAS au capital de 375.750 euros  
Siège social :  
Aéroport de Bastia Poretta  
20290 Borgo  
342 377 637 RCS Bastia

Par décisions en date du 23/12/2020, l'associé unique a désigné M. Dominique RENUCCI 145, Avenue Clément ADER, 34170 Castellanau Le Lez, en qualité de nouveau Président en remplacement de Mme Hélène VEDOVATI, président démissionnaire, avec effet au même jour.

Pour avis,

N° 44

**CHIOCCA**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000,00 €  
Siège social : Chez SARL L'Aziana  
20119 Bastelica  
752 384 818 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 9 Mars 2021, il résulte que les associés ont décidé la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : Société par Actions Simplifiée  
NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :

Président :  
- Monsieur Sauveur Claude NUNZI, demeurant à Quartier Dominicacci, 20119 Bastelica.

La même assemblée a pris également les décisions suivantes :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 9 Mars 2021 10 heures, aux activités suivantes :

L'activité d'achat de bétail vivant ou abattu, négoce de bestiaux, négoce de viande.

- Le siège social a été transféré, à compter du 9 Mars 2021, 10 heures, de Chez L'Aziana, 20119 Bastelica à Quartier Dominicacci, 20119 Bastelica.

A l'exception des modifications qui précèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 45

**TRANSPORTS RENUCCI FRANCOIS ET FILS**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 30.500 euros  
Siège social : Vacille del Monte  
Muratello - 20137 Porto-Vecchio  
822 014 890 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2020, il a été décidé de :

- Etendre l'objet social à tous travaux de terrassement et de travaux publics et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ;

- Débuter l'exercice social au 1er octobre et de finir au 30 septembre et de modifier en conséquence l'article 24 des statuts.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 46

**CAUME**

SAS au capital de 600 euros  
Siège social : Lieu-dit Pelave  
20167 Afa - 853 971 661 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 23/10/20 prends acte de la démission de M. Nicolas, Pierre-Adrien, Régis, Tristan, Bruno RAINETEAU de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour.

L'article 39 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de M. Nicolas, RAINETEAU a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer.

Pour avis, Le Président.

N° 47

## SOCIETE D'APPROVISIONNEMENT EN BIOMASSE ENERGIE CORSE

S.A.S. au capital de 1.000 €  
1, rue du Docteur Morucci  
20200 Bastia  
793 865 684 RCS Bastia

### MODIFICATIONS

Suivant acte en date du 18/1/2021, il a été pris acte de la démission de Monsieur Christian CHIARI de ses fonctions de directeur général.

Il a été décidé de nommer en qualité de président AKUO ENERGY CORSE, SAS au capital de 1.000 €, 1, rue du Docteur Morucci, 20200 BASTIA 820 533 909 RCS BASTIA, en remplacement de AKUO BIOMASS SAS.

Pour avis.

N° 48

## ECO SUD CORSE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence Trinit'Alba  
Bât D - La Trinité - 20137 Porto-Vecchio  
800541898 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2021, l'AGE a décidé d'une part, d'étendre l'objet social aux activités de contractant général du bâtiment, et de location, gestion, achat, vente de tous biens meubles et immeubles, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ; et d'autre part, de transférer le siège social du Résidence la Chênaie, Bât E, Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio au Résidence Trinit'Alba, Bât D, La Trinité, 20137 Porto-Vecchio à compter du 1er janvier 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 49

## L'ESCALE SUR LA PLAGE

SAS au capital de 1.000 Euros  
Siège social : Porto Pollo  
20140 Serra Di Ferro  
RCS Ajaccio 810 793 372

Aux termes d'une délibération de l'AGO en date du 01/02/2021, il résulte que, M. Jordan, Jonathan, Jérémy CORRETTE, demeurant Porto Pollo, 20140 SERRA DI FERRO, a été nommé en qualité de Directeur Général.

Pour avis, Le Président.

N° 50

## ALTAGNA HOLDING

SAS au capital de 2.340.011 €  
Siège social :  
Aéroport de Bastia-Poretta  
20290 Borgo  
812 373 272 RCS Bastia

Par décisions en date du 23/12/2020, l'associé unique a désigné M. Dominique RENUCCI, 145, Avenue Clément ADER, 34170 Castelanau-Le-Lez, en qualité de nouveau Président en remplacement de la société L.FINANCIERE, président démissionnaire, avec effet au même jour.

Pour avis,

N° 51

## CERNEATIS

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.200 €  
Siège : Pisticcialina  
20240 Poggio Di Nazza  
880 812 250 RCS de Bastia

Par décision de l'AGO du 16/01/2021, il a été décidé de :

- Nommer Président M. TASSIN Jean, 20 rue Emile Kahn, 91700 Ste Geneviève des Bois en remplacement de PAOLINI Jérôme démissionnaire.

Mention au RCS de Bastia.

N° 52

## AVIS

De la décision du Président du 16 décembre 2020 constatant les résultats de la consultation écrite des associés de la société «PIETRI AUTOMOBILES», SAS au capital de 182.940 € dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137] - Lieu-dit Mazzetta [329 804 488 RCS AJACCIO], il résulte que Monsieur Dominique DAVID domicilié 17 bd Delfino, 06000 NICE, a été nommé commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Matthieu MORTKOWITZ.

N° 53

## GAELEVA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : Route de la Mer  
Moriani Plage - 20230 San-Nicolao  
530 640 770 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 01.02.2021, l'associée unique a décidé :  
- d'étendre l'objet social aux activités de négoce de bonbons et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,  
La Gérance.

## MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 54

## EGC SERVICES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2850 euros

Porté à 2700 euros

Siège social : ZA de Caldaniccia  
Lot 7, Mezzavia, Pernicaggio  
20167 Sarrola-Carcopino  
494 866 593 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 février 2021 a décidé de réduire le capital social de 150 euros pour le ramener de 2850 euros à 2700 euros par voie de rachat et d'annulation de 15 actions. Le Président, par délibération du 8 mars 2021, a constaté que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est fixé à deux mille huit cent cinquante (2850 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à deux mille sept cents euros (2700 €).

Pour avis,  
Le Président.

N° 55

## DOMIDEA

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2.000 €  
Siège social : rue des Cactus  
20000 Ajaccio  
877 778 357 R.C.S. Bastia

Par décision de l'AGE du 14/02/2021, il a été décidé d'augmenter le capital social de 149.600 euros par apport de titres le portant ainsi à 151.600 euros. Mention RCS Ajaccio.

## LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 56

## TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n°662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

## AVIS DE CONVENTION DE LOCATION GERANCE

### INSERTION UNIQUE

Par acte sous seing privé en date du 18 février 2021, la convention de gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL SANGUINAIRES situé à AJACCIO - 65, cours Lucien Bonaparte, consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence « Le Desk » - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 662 054 188, à SARL FABIANI immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le n° 405 258 401, a pris effet le 1er janvier 2021 et pour une durée de trois ans.

N° 57

## U SAN TEOFALU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500,00 €

Siège social : 3, Place Paoli

20250 Corte-481244598 RCS Bastia

La location gérance consenti à la SARL YOANN, représentée par Monsieur Yoann PEREZ, dont le siège social est 3 Place Paoli, 20250 CORTE, par la SARL U SAN TEOFALU, représentée par Monsieur Louis RINIERI, dont le siège social est sis 3 Place Paoli, 20250 CORTE, en date du 11 décembre 2012 et concernant un fonds de commerce de Restauration Pizzeria sis 3 Place Paoli, 20250 CORTE a pris fin 05 novembre 2018.

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06 novembre 2018, il a été consenti un contrat de location-gérance à la SAS LFX, représentée par Madame FRANCHI Epouse RINIERI Frédérique, dont le siège social est Résidence St Joseph, Villa Sinibaldi, 20250 CORTE, par la SARL U SAN TEOFALU, représentée par Monsieur Louis RINIERI, dont le siège social est sis 3 Place Paoli, 20250 CORTE, et concernant un fonds de commerce de Restauration Pizzeria sis 3 Place Paoli, 20250 CORTE à compter du 06 novembre 2018.

Pour avis, Monsieur Rinieri Louis.

 04 95 32 04 40

N° 58

## TOTAL CORSE

SAS au capital de 1.395.979 €

RCS Bastia n°662 054 188

Résidence Le Desk

Chemin de Paratojo - 20200 Bastia

## AVIS DE CONVENTION DE LOCATION GERANCE

### INSERTION UNIQUE

Par acte sous seing privé en date du 10 février 2021, la convention de gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station service TOTAL situé à MACINAGGIO - Route de Rogliano - 20248, consentie par TOTAL CORSE, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence « Le Desk » - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 662 054 188, à SARL MANIJOFRE immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 348 579 582, a pris effet le 1er janvier 2021 et pour une durée de trois ans.

N° 59

## U SAN TEOFALU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500,00 €

Siège social : 3, Place Paoli

20250 Corte

481 244 598 RCS Bastia

La location gérance consenti à la SAS LFX, représentée par Madame FRANCHI Epouse RINIERI Frédérique, dont le siège social est Résidence St Joseph, Villa Sinibaldi, 20250 CORTE, par la SARL U SAN TEOFALU, représentée par Monsieur Louis RINIERI, dont le siège social est sis 3 Place Paoli, 20250 CORTE, en date du 06 novembre 2018 et concernant un fonds de commerce de Restauration Pizzeria sis 3 Place Paoli, 20250 CORTE a pris fin 05 novembre 2019. La SARL U SAN TEOFALU exploitera le fonds de commerce à compter du 06 novembre 2019.

Pour avis,

## CONVENTION D'EXPLOITATION

N° 60

## INSERTION LEGALE CONVENTION D'EXPLOITATION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi le 25 février 2021 à Furiani, la S.A.S. COLLINES ALIMENTATION, immatriculée au R.C.S. de Bastia sous le numéro 437.532.120, représentée par son dirigeant, Monsieur Joseph BENZONI, a établi une convention d'exploitation avec la S.A.R.L. CONSTANT LOUIS, immatriculée au R.C.S. de Bastia sous le numéro 751.147.521, représentée par son gérant, Monsieur Louis CONSTANT, afin qu'elle exploite dans son magasin, sis à Centre Commercial, Lotissement Les Collines à FURIANI [20600], un comptoir de vente au détail de produits frais de boucherie, charcuterie, volaille, triperie et traiteur.

Cette convention est consentie pour une période de treize mois à compter du 1er mars 2021 et est, ensuite, reconductible tacitement par périodes de 12 mois.

Pour insertion.

## EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 61

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 09/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

LCP Invest [SARL]

13, rue Napoléon - 20200 Bastia

Activité : Achat et vente de tous biens immobiliers  
RCS Bastia : B 818 338 212, 2018 B 401  
Date de cessation des paiements : 29/01/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 62

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 09/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

La Corne d'Abondance [SASU]

Lieu-dit Paterno - Borgo Revincio

20290 Borgo

Activité : Vente de fruits et légumes et produits Corses

RCS Bastia : B 842 753 907, 2018 B 649

Date de cessation des paiements : 01/12/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 63

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 09/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Redressement de :

Les 3 C [SARL]

Place Vincetti

20200 Bastia

Activité : Boulangerie - Pâtisserie  
RCS Bastia : B 491 930 228, 2006 B 348

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRM]

(Me Bernard ROUSSEL)

850, rue Etienne Lenoir

30972 Nîmes Cedex 9

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 64

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 09/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Solyvia [SAS]

Lieu-dit Domaine de Pinia

20240 Ghisonaccia

Activité : Fabrication et commercialisation de produits Bio

RCS Bastia : B 514 665 025, 2009 B 379

Date de cessation des paiements : 31/12/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 65

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 09/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Pietra Beach [SAS]

Marine-de-Pietracorbara

20233 Pietracorbara

Activité : Restaurant, débit de boissons, chambres d'hôtes

RCS Bastia : B 849 334 511, 2019 B 180

Date de cessation des paiements : 30/11/2020

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 66

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 02/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Arrêté le Plan de Redressement de :

A Cuppulatta [SARL]

Groupe Scolaire d'Abbazia

20243 Prunelli di Fiumorbo

Activité : Elaboration de repas

RCS Bastia : B/514 261 866, 2009 B 361

A fixé la durée de ce plan à Neuf ans

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 67

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 02/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de la Société :

M.C.S [SAS]

Moriani-Plage

20230 San Nicolao

Activité : Vente d'articles de sport

RCS Bastia : B 819 039 033, 2016 B 182

Date de cessation des paiements : 19/01/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 68

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 09/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

A2BCD [SAS]

Riva-Bella - Linguizzetta

20270 Aléria

Activité : Restauration, débit de boissons

(Licence IV), snack, à emporter et sur place

RCS Bastia : B 802 086 744, 2014 B 274

Date de cessation des paiements : 15/01/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 69

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 09/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a Modifié le Plan de Redressement de :

Luciani Marie Françoise

"Stella Coiffure"

Imm. Le Chambord

Lupino - 20600 Bastia

Activité : Coiffure

RCS Bastia : A 344 540 968, 1999 A 298

Commissaire à l'exécution du plan :

SELARL BRM]

(Me Bernard ROUSSEL)

RN 193 - Lieu-dit Canale

20600 Furiani

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 70

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 09/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Speed Bike 2B [SARL] - Casatorra

RN 193 - 20620 Biguglia

Activité : Vente, réparation, entretien, vente de pièces détachées de tout type de moto, quad et jet ski

RCS Bastia : B 533 908 687, 2011 B 362

Date de cessation des paiements : 30/01/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

N° 71

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 09/03/2021, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Stella Marina [SARL]

Lieu-dit Chioso

Maison Mariani

20270 Aghione

Activité : Dépôt et vente de pains et viennoiserie

RCS Bastia : B 438 642 860, 2001 B 202

Date de cessation des paiements : 01/02/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

(Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA)

1, rue Salvatore Viale

Immeuble U Palazzu

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA, Greffier.

## POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 72



### METAUX INSULAIRE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 €

Siège Social : Route de Sainte Lucie

Lieu-dit Urione

20230 Santa Lucia Di Moriani

841 120 793 R.C.S Bastia

Par décision du 03/09/2020, les associés statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société.

**AVIS SANS SUITE**

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim  
Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA  
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05  
mèl : [marches-publics@odarc.fr](mailto:marches-publics@odarc.fr)  
web : <http://www.odarc.fr>

L'avis implique un Accord-Cadre

Objet : PRESTATIONS DE CONSEILS EN COMMUNICATION POUR L'ODARC

Référence acheteur : 21/PI/004/JO

Nature du marché : Services

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 79810000 - Services d'impression

Complémentaires : 79341100 - Services de conseils en publicité

79822500 - Services de conception graphique

79952000 - Services d'organisation d'événements

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tel : 0495328866 - Fax : 0495323855

[greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional

de Règlement Amiable des Différends et Litiges relatif aux marchés publics

Secrétariat du Comité - Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 MARSEILLE - 06

Tel : 0484354554 - Fax : 0484354460

[catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr](mailto:catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr)

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L.551-1 du code

de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé pré-

contractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du

tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.

- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :

Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat

peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette dé-

cision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de

deux mois à compter de la notification du présent courrier.

Attribution du marché

Valeur totale du marché [hors TVA] Cet avis a été déclaré SANS SUITE.

Renseignements complémentaires :

La procédure du présent accord-cadre a été déclarée sans suite, en application

des articles R.2185-1 et R.2385-1 du code de la commande publique, pour motif

d'intérêt général dans un souci d'éviter les risques tenant aux incertitudes ayant

touché la consultation des entreprises.

Envoi le 12/03/21 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

**COMMUNE DE VIVARIO****AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**[Erratum : Annule et remplace le précédent avis, annonce n° 80, parue dans ce même journal semaine du 05/02/2021 - N°6859 ayant le même objet]**

**PORTANT SUR PROJET DE CARTE COMMUNALE**

2ème insertion

Par arrêté n°062021 du 15 février le Maire de la commune de Vivario a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration de projet de carte communale, pour une durée de 31 jours : du 15 mars au 14 avril 2021.

A cet effet, le Président du tribunal administratif de Bastia a désigné Monsieur Jean-Paul MARANINCHI, en qualité de commissaire enquêteur.

La personne responsable de l'élaboration de projet de carte communale est la commune de Vivario représentée par son Maire, Monsieur Venture SELVINI et dont le siège administratif est situé à la Mairie de Vivario Village.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie de Vivario le public, les jours et horaires suivants :

- le lundi 15 mars 2021 de 09 h 30 à 12 h,
- le mardi 23 mars 2021 de 09 h 30 à 12 h,
- le mardi 30 mars 2021 de 09 h 30 à 12 h,
- le mercredi 14 mars 2021 de 09 h 30 à 12 h.

Le dossier de projet de carte communale et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Mairie de Vivario pendant 31 jours consécutifs. Ils seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00, ainsi que sur un registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/2307>, qui sera mis à la disposition du public durant le déroulement de l'enquête publique.

Les pièces du dossier seront en téléchargement et il sera possible de déposer des observations directement sur le registre dématérialisé.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur le registre d'enquête à la Mairie de Vivario,
- soit les adresser par courrier postal à : Mairie de Vivario, Village, 20219 Vivario, à l'attention de Monsieur Jean-Paul MARANINCHI, le commissaire enquêteur,
- soit les adresser par courrier électronique à [mairie.vivario@wanadoo.fr](mailto:mairie.vivario@wanadoo.fr) avec la mention : **Objet : CARTE COMMUNALE**

Mairie de Vivario - Village - 20219 Vivario - Téléphone : 04 95 47 20 05

[mairie.vivario@wanadoo.fr](mailto:mairie.vivario@wanadoo.fr)

Pour Insertion, Le Maire.

**COMMUNE de SAN GIULIANO****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

1. Collectivité passant l'accord-cadre :

Commune de San Giuliano

Mairie de San Giuliano - Alistro - 20230 SAN GIULIANO

Téléphone : 04 95 38 89 84 - Télécopie : 04 95 39 69 61

Courriel : [san-giulianomairie@wanadoo.fr](mailto:san-giulianomairie@wanadoo.fr)

Profil acheteur : [www.emarchespublics.com](http://www.emarchespublics.com)

Personne responsable de l'accord-cadre : Monsieur le Maire de San Giuliano

2. Objet de l'accord-cadre :

Accord-cadre à bons de commande, tel que défini par l'Article L.2125-1 du Code

de la Commande Publique de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018.

Pour la réalisation de travaux divers : Maçonnerie, réseaux d'eaux pluviales.

Classification CPV :

45262522-6 [Travaux de maçonnerie],

45232130-2 [Travaux de construction de canalisations d'eaux pluviales].

3. Procédure de passation de l'accord-cadre :

Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre

2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique et du Décret

n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la

Commande Publique.

L'accord-cadre sera confié à un titulaire unique ou à un groupement d'entreprises

solidaires avec ou sans sous-traitants et exécuté au fur et à mesure de l'émission

de bons de commande.

4. Mode de règlement de l'accord-cadre :

L'accord-cadre aura une durée maximale de quatre ans.

\* Le montant maximum sera de 100.000.00 € par an.

L'accord-cadre ne comporte pas de montant minimum.

5. Date limite de réception des offres : Le 7 avril 2021 à 10H00

6. Délai de validité des offres : 120 jours.

7. Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers de consultation pourront être demandés et retirés gratuitement au-

près du Maître d'œuvre à l'adresse indiquée au paragraphe 10 ci-dessous ou té-

léchargés sur le site du profil acheteur du Maître de l'Ouvrage indiqué au

paragraphe 1 ci-dessus.

8. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des can-

didats :

Le dossier de candidature comprendra obligatoirement, y compris pour chacun

des co-traitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et at-

testations suivantes prévus par le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 por-

tant partie réglementaire du code de la Commande Publique :

\* Lettre de candidature [DC1 ou forme libre].

\* Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier

[DC2 ou forme libre] :

a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales [imprimés datés de moins de

3 mois] ;

b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à

L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment

qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés dé-

finies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.

- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le

candidat [DC2 ou forme libre].

- Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles,

techniques et financières du candidat [DC2 ou forme libre].

\* déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel

d'encadrement [DC2 ou forme libre].

\* déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concer-

nant les travaux réalisés au cours des trois derniers exercices [DC2 ou forme libre].

\* liste des principales références des travaux équivalents réalisés au cours des

cinq dernières années, indiquant notamment le montant la date et le destinataire,

chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la four-

niture d'un certificat de capacité.

\* certificats de qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat

a compétence à réaliser la prestation demandée.

9. Critères de choix et de classement des offres :

Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coeffi-

cient d'importance entre parenthèses, seront retenus :

1/ Le prix des prestations (60%),

2/ La valeur technique de l'offre (30%),

3/ Le délai maximal du début d'exécution de chaque commande (10%).

10. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- auprès de Monsieur le Maire de San Giuliano à l'adresse indiquée au paragraphe 1

ci-dessus ;

- auprès du Maître d'œuvre :

Bureau d'Etudes Insulaire [B.E.I]

Monsieur David Rosso

Résidence Matunera - Casatorra - 20620 Biguglia

Téléphone : 04 95 30 78 99 - Télécopie 04 95 33 65 31

Courriel : [contact@beicorse.com](mailto:contact@beicorse.com)

11. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montepiano

20407 Bastia Cedex

Téléphone : 04 95 32 88 66

Télécopie : 04 95 32 88 55

Adresse Internet [bastia.tribunal-administratif.fr](http://bastia.tribunal-administratif.fr)

Voies de recours : Voir les Articles L.551-1 et suivants du code de justice adminis-

trative.

12. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion :

16/03/2021

Le Maire,  
François-Xavier CECCOLI.

**AVIS D'ATTRIBUTION**

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL  
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim  
Avenue Paul Giacobbi - BP 618 - 20601 BASTIA - Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05 - mël : [marches-publics@odarc.fr](mailto:marches-publics@odarc.fr)  
web : <http://www.odarc.fr>

Objet : Numéro de la consultation : 20/TX/012 Surélévation du siège social de l'ODARC

Référence acheteur : 20/TX/012

Nature du marché : Travaux

Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45262522 - Travaux de maçonnerie

Complémentaires : 09310000 - Électricité

44111400 - Peintures et revêtements muraux

45313100 - Travaux d'installation d'ascenseurs

45421100 - Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano - 20407 Bastia Cedex - Tel : 0495328866 - Fax : 0495323855

[greffe.ta-bastia@juradm.fr](http://greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Attribution du marché :

LOT N° 1 - Structure bois / parement de façade - Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 30/12/20

Marché n° : 012-2020

SAS TP BAT, 25 Allée Jaune, ZI de Purettonne, 20290 BORGIO

Montant HT : 444.459,08 Euros

LOT N° 3 - Menuiseries extérieures aluminium Serrurerie Ind E

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 30/12/20

Marché n° : 012-2020

SIFAP, ZI de Corté, 20250 CORTE

Montant HT : 108.501,75 Euros

LOT N° 4 - Cloisons - plafonds - peintures - nettoyage Ind F

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 30/12/20

Marché n° : 012-2020

SARL CLOISONS PLAFONDS, ZI de Tragone Lot 33, 20620 BIGUGLIA

Montant HT : 149.096,75 Euros

LOT N° 5 - Electricité courants forts - Nombre d'offres reçues : 1

Date d'attribution : 30/12/20

Marché n° : 012-2020

SARL AETC, Avenue Pierre de Bernardi, 20253 PATRIMONIO

Montant HT : 61.295,95 Euros

LOT N° 6 - CVC - Plomberie - Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 25/01/21

Marché n° : 012-2020

SARL BARRARD, ZAC de Purettonne, lot n°10, 20290 BORGIO

Montant HT : 69.404,00 Euros

LOT N° 7 - Ascenseur - Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 30/12/20

Marché n° : 012-2020

KONE, ZI Erbajolo, Lieu-dit Restituta, Bât 185, 20600 BASTIA

Montant HT : 35.218,00 Euros

Envoi le 12/03/21 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

**DERNIERES MINUTES**

N° 77

**SCI DE LA LISCIA**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000,00 €

Siège social : Chez M. Antoine Santucci

Résidence Binda - Bâtiment A1

Rue Nicolas Peraldi - 20090 Ajaccio

Immatriculée au RCS Ajaccio

Sous le numéro 853320125

L'Assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31 Janvier 2021 enregistré au SPFE d'AJACCIO le 08 Mars 2021, Dossier 2021 00009159, réf 2A04P31 A 00267, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 29 janvier 2021 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé chez : Monsieur Antoine SANTUCCI, Résidence Binda, Bâtiment A1, Rue Nicolas Peraldi, 20090 Ajaccio. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Antoine SANTUCCI, Résidence Binda, Bâtiment

A1, Rue Nicolas Peraldi, 20090 Ajaccio en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur.

N° 78

**MARINCAJA**

SNC au capital de 1.000 €

Siège : Lieu-dit Stiletto - La Rocade

Chez Maisons Prestige et Tradition

20167 Mezzavia-792787756 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 07/10/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. MIGNUCCI Dominique Lieu-dit Maccine, Lotissement les Asphodèles, 20167 ALATA, et fixé le siège de liquidation chez M. MIGNUCCI Dominique Maisons Prestige et tradition Boulevard Louis Campi - Résidence les jardins de Bodicione - 20090 AJACCIO FRANCE où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS d'AJaccio.

**CASA BELLA HOME STAGING**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social :

Résidence Les Terrasses du Lazaret

20090 Ajaccio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 15/03/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : CASA BELLA HOME STAGING Siège : Résidence Les Terrasses du Lazaret - Bât. A - 20090 Ajaccio Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 500 euros Objet : Conseil en décoration et aménagement ou organisation intérieur, home-staging et valorisation immobilière ainsi que le négoce et la location d'éléments de décoration ou de rangement. Tous travaux d'infographie et suivis des travaux pour le compte du client. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Président : Stéphanie MERMET demeurant Résidence Les Terrasses du Lazaret - Bât. A - 20090 Ajaccio. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 80

**MATERIAUX DU NEBBIO**

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Lieu-Dit Erbajolo

RN 193 - 20200 Bastia (Haute-Corse)

848 317 822 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

Rassemblement générale ordinaire en date du 30 septembre 2020, après avoir entendu le rapport de Jean-Jacques ALTELLI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 81

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce n°69 parue le 12/03/2021 concernant la SAS CLOSER STUDIO : Il avait lieu de lire : Ajout d'activité à l'objet social : exploitation directe ou indirecte d'un établissement de type discothèque.

 **04 95 32 02 38**
**SCP Jean Jacques CANARELLI,**

Anciennement Antoine CANARELLI

Jean Jacques CANARELLI,

avoués associés R.C.S. Bastia

507 804 326

N° de Gestion 2008 D 245

Avoués associés près la cour d'appel

de Bastia 3, rue César Campinchi

20200 Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Suivant décision collective des associés en date du 30/12/2020, il résulte que : Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Jean Jacques CANARELLI et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 83

**PHOEBE IMMO**

Société Civile Immobilière

Au capital de 900 euros

Siège social : Avenue du Mont Thabor

Villa Moracchini - 20090 Ajaccio

807 441 787 RCS Ajaccio

**AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT**

Aux termes d'une délibération en date du 17/02/2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé : Mr Jean, Pierre POGGI, demeurant 54 avenue du Mont Thabor - Pietralba - 20090 Ajaccio, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Madame Chantal MORACCHINI. L'article 20 des statuts a été modifié en conséquence et le nom de Mme Chantal MORACCHINI a été remplacé par celui de Mr Jean, Pierre POGGI. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 84

**COURTYLINE ARCHITECTURE**

EURL au capital de 1500 €

Siège social : 53, Allée Fuschia

20290 Borgo

RCS de Bastia 825 329 220

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2020 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 31/12/2020. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame COURTIALINE, demeurant 53 allée Fuschia, 20290 Borgo et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

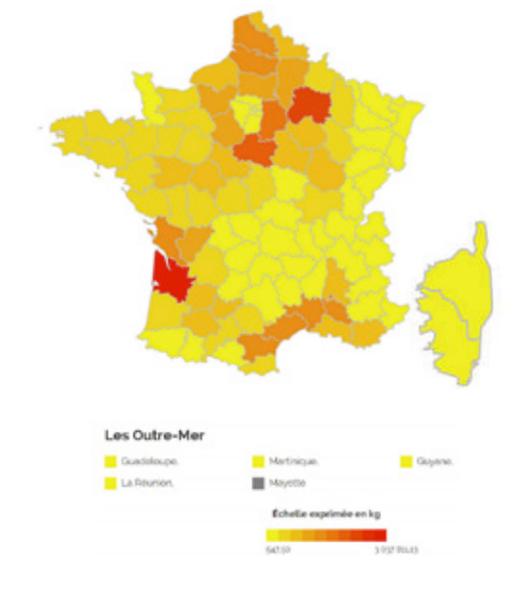
COURTY Aline.



## ACHATS DE PESTICIDES

### Un palmarès des départements

Après une première publication en 2018, consacrée aux ventes de pesticides, l'association de défense de l'environnement Générations Futures a cette fois rendu publique une nouvelle carte de France interactive des achats de pesticides par département et par catégorie de pesticides. Elle s'appuie sur les données déclaratives correspondant aux achats de substances actives phytosanitaires (le code postal indiqué est donc celui de l'acheteur), extraites des ressources pour la dernière année disponible, à savoir 2019, sur le site Répertoire des données publiques sur l'eau, qui offre un accès libre aux données sur l'eau, les milieux aquatiques et leurs usages. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques a en effet institué l'obligation pour les distributeurs de produits phytosanitaires de déclarer leurs ventes annuelles auprès des agences et offices de l'eau dont dépendent leurs sièges dans les conditions fixées par ces dernières. Cette déclaration vise à permettre de suivre les ventes sur le territoire national afin de mieux évaluer et gérer le risque « pesticides » mais aussi d'établir le montant de la redevance pour pollutions diffuses pour chacun de ces distributeurs. L'association a considéré les tonnages de substances actives seules et, pour chaque département, a ensuite réalisé la somme du tonnage de toutes les substances actives achetées sur l'année, afin de déterminer les départements où l'on achète le plus de pesticides. Elle a également dénombré le total des achats par substance active et par département, afin d'établir un classement des départements. Les 5 départements présentant le tonnage d'achat de pesticides le plus élevé pour 2019 sont, par ordre décroissant: la Gironde, la Marne, le Loiret, la Seine-et-Marne et la Somme. Générations Futures a également établi un palmarès Glyph'Awards des départements les plus concernés par les achats de glyphosate: la palme va à la Charente-Maritime, suivie par la Gironde et la Marne. La Corse-du-Sud se classe 89<sup>e</sup> au classement pour l'achat total de substances actives, avec 39 803,37 kg achetés pour 62 769,26 ha de surface agricole utile, soit un rapport de quantité d'achats par unité de surface de 0,63; les principaux produits qui y sont achetés sont le soufre total (fongicide), le kaolin (insecticide), l'huile de vaseline (insecticide) puis le glyphosate. La Haute-Corse, elle, occupe le 61<sup>e</sup> rang, avec un total de 273 170,64 kg de substances actives achetées pour 105 126,24 ha de surface agricole utile, soit un rapport de quantité d'achats par unité de surface de 2,60; et au top 3 des produits qui y sont les plus achetés figurent le soufre total, l'huile de vaseline et le glyphosate, le kaolin venant en 4<sup>e</sup> position. La carte interactive et les fiches détaillées par département sont disponibles sur le site de l'association [[/www.generations-futures.fr/cartes/carte-achats-pesticides-2019/](http://www.generations-futures.fr/cartes/carte-achats-pesticides-2019/)] ■ AN



## CRISE SANITAIRE ET COMMERCES DE PROXIMITÉ

### La Ville d'Ajaccio lance un observatoire

Déjà durement éprouvé en 2020 par deux périodes de confinement, le secteur du commerce et de l'artisanat de proximité est toujours fragilisé par l'extension du couvre-feu à 18 h qui s'applique en Corse, avec des retentissements à prévoir sur les chiffres d'affaire. Alors qu'on ne dispose actuellement d'aucune visibilité, aucun calendrier quant à un « retour à la normale », la Ville d'Ajaccio a lancé un observatoire du commerce et de la consommation. L'objectif affiché est de « disposer de ressources » permettant d'accompagner au mieux commerçants et artisans. Il vise en effet à observer et analyser en continu les évolutions de l'offre commerciale du centre-ville ajaccien et ainsi d'ajuster les actions de la ville. L'observatoire se propose ainsi de « récolter des données essentielles sur l'offre commerciale du cœur de ville, de mieux appréhender le marché immobilier commercial et d'apprécier pleinement les attentes des consommateurs ». Aussi, les commerçants et artisans commerçants seront-ils régulièrement sollicités par le biais de questionnaires et d'enquêtes de terrain. Ils seront tenus informés de tous les retours émanant de ces enquêtes et questionnaires. ■ AN

**55 %**

Les chiffres de la semaine

des jeunes ont des problèmes de sommeil dont 38% les lient au stress, et la proportion atteint 70% chez les étudiants isolés, selon une enquête OpinionWay pour la mutuelle Heyme qui à l'occasion de la Journée internationale du sommeil, a tenu à faire un bilan des effets du confinement et de la crise sanitaire sur le sommeil des jeunes. Réalisé du 21 au 29 septembre 2020, le sondage a porté sur 1005 étudiants âgés de 16 ans et plus.

**150**

Les chiffres de la semaine

millions de personnes supplémentaires pourraient basculer dans l'extrême pauvreté en 2021 du fait de la pandémie, alerte l'ONG Vision du Monde. Alors que selon les Nations unies, 235 millions de personnes dans le monde vont avoir besoin d'une assistance humanitaire en 2021, soit une hausse de 40% en un an, l'ONG observe une hausse de 60% des bénéficiaires de son aide financière permettant d'accéder aux biens de première nécessité.

**72,7 %**

Les chiffres de la semaine

d'opinions défavorables à l'instauration d'un passeport vaccinal en France notamment pour accéder aux lieux aujourd'hui fermés. Du 17 février au 7 mars 2021, le CESE a recueilli 110 507 avis de citoyens dans le cadre d'une consultation à ce sujet. Les avis défavorables pointent surtout l'atteinte aux libertés privées, l'incertitude sur l'efficacité et la sûreté des vaccins, la discrimination entre les citoyens que créerait ce dispositif.



TRANSPORTS EN COMMUN

## Nouveaux bus hybrides pour la Cab

Photo CAB

**La communauté d'agglomération de Bastia (Cab)** déploie deux nouveaux bus hybrides (thermique et électrique) sur la ligne 1 qui relie Toga à l'hôpital. Une mise en service qui constitue la « première étape de la volonté de la Cab d'aller vers une amélioration du service public de transports urbains ». Offrant chacun une capacité maximale de 90 passagers (dont 32 places assises), ces bus présentent l'avantage de réduire la consommation de carburant, le moteur thermique étant utilisé uniquement pour recharger les batteries du moteur électrique, permettant ainsi de réduire de 30 % par an et par bus l'émission de gaz à effet de serre. Ils sont par ailleurs dotés d'un plancher surbaissé, d'une rampe d'accès à la porte avant et d'une plate-forme à la seconde porte afin d'en faciliter l'accès aux personnes handicapées. L'investissement pour ces bus est de 870 216 € TTC (soit 435 108 € TTC l'unité) avec un financement de 60 % sollicités au titre du programme opérationnel européen PO-FEDER 2014/2020 – dont la Collectivité de Corse (CdC) est autorité de gestion dans le cadre de l'Investissement territorial intégré, les 40 % restant provenant pour moitié de la Cab et de la CdC. ■ AN

TRANSPORTS

## Bientôt un tarif « diaspora » dans l'aérien ?

**La diaspora corse** pourra-t-elle bientôt bénéficier d'un tarif préférentiel pour se rendre dans l'île par avion ? C'est en tout cas le souhait du Conseil exécutif de Corse. Le 13 mars dernier, son président, Gilles Simeoni, et la présidente de l'Office des transports de la Corse (OTC), Vanina Borromei, ont présenté le projet de tarif « diaspora ». Rappelant que depuis son accession aux responsabilités, la majorité territoriale « a érigé en priorité politique l'implication de la diaspora corse dans la construction et la mise en œuvre du projet politique porté au service de la Corse et des Corses », ils ont indiqué travailler depuis deux ans sur le coût des transports, « facteur essentiel dans la conservation et le renforcement des liens entre les Corses de l'extérieur, et plus largement de l'ensemble des personnes ayant un lien pérenne avec l'île ». Si, conformément au droit communautaire, les nouvelles dispositions du tarif résident exigent désormais une résidence effective sur l'île, l'exécutif a souhaité engager des travaux pour que la diaspora puisse bénéficier d'un tarif préférentiel inscrit dans un cadre juridique sécurisé. Dans cette entreprise, il a été mis en évidence que le droit administratif français reconnaît bien « la notion de centre des intérêts matériels et moraux sur le territoire d'origine au bénéfice leur famille ou de leurs intérêts dans le territoire ultra marin ». Le projet prévoit qu'afin d'octroyer le tarif « diaspora », seront examinés « la qualité, la densité, et la profondeur des liens avec la Corse, objectivés par un faisceau d'indices ». Dans cette optique, le projet actuel propose de retenir comme critères « la naissance en Corse du demandeur ou de l'un de ses ascendants au premier ou au deuxième degré ; la résidence permanente en Corse des ascendants au premier ou au deuxième degré du demandeur ou de l'un de ses enfants ou de l'un de ses frères et sœurs ; l'inhumation en Corse du conjoint, de l'un des ascendants au premier ou au deuxième degré du demandeur ou de l'un de ses enfants ou de l'un de ses frères et sœurs ; la scolarité obligatoire effectuée en Corse par le demandeur, en tout ou partie (au moins l'équivalent d'un cycle, soit trois ans) ; la propriété d'un bien immobilier en Corse par le demandeur en pleine propriété, usufruit ou indivision ». Au moins trois d'entre eux devront être réunis pour que le demandeur puisse accéder au tarif « diaspora » dont les prix devraient être calqués sur ceux de l'ancien tarif « résident ». Le projet doit désormais être présenté à l'Assemblée de Corse lors de la session de mars. Des négociations devront par la suite être engagées avec la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) et « si nécessaire » avec la Commission européenne. Le Conseil exécutif espère une entrée en vigueur de ce tarif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. ■ MP

Les chiffres de la semaine

3

millions d'euros investis pour la rénovation énergétique de deux résidences universitaires du Crous de Corse, situées sur le campus Grimaldi de l'Université de Corse. Ces deux projets de rénovation ont été retenus dans le cadre du volet écologie du plan France Relance, lequel se traduit notamment par la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'État, de l'Enseignement supérieur et de la recherche et de la vie étudiante.

Les chiffres de la semaine

250 000

transactions immobilières annulées en 2020 à cause de la Covid-19, la crise sanitaire ayant fait baisser le pouvoir d'achat (-0,5 %) et entraîné une légère augmentation des taux d'intérêt de février à mai 2020, indique le courtier en prêt immobilier Credixia. Qui précise que 2021 connaît une augmentation de 10 % des demandes de prêt par rapport à 2020, justifiée en partie par des taux exceptionnellement bas : 1,03 % pour un emprunt sur 20 ans en février 2021.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

7 927 071

euros : c'est le montant de la dotation quinquennale allouée par la Collectivité de Corse à la commune d'Ajaccio pour la période 2020-2024, soit une dotation supplémentaire de près de 1,7 M€ (+ 18 %), par rapport à la précédente dotation, a tenu à rappeler le Conseil exécutif de Corse. Le 10 mars dernier, un élu de la majorité municipale ajaccienne avait affirmé que sa ville était la seule où le montant d'intervention de la CdC avait été abaissé.

COMITÉ D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

## UN ENGAGEMENT CITOYEN



Christiane Pietri



Stella D'Amore

**Le Comité d'évaluation des politiques publiques (CEPP) voulu par Jean-Guy Talamoni, le président de l'Assemblée de Corse, est en place. Il est élu pour 5 ans et dépassera donc la durée de l'actuelle mandature. Parmi ses 53 membres, 10 citoyens tirés au sort et dont la voix, à titre individuel, aura autant de poids que celle des syndicalistes, des institutionnels ou des représentants d'associations. Quant aux élus, ils ne participeront pas aux votes mais assisteront aux réunions. Mais qu'est-ce qui a amené ces citoyens à s'engager?**

**Rencontre avec Christiane Pietri et Stella d'Amore, les deux vice-présidentes du Comité.**

**C**hristiane Pietri est du Cismonte. Elle est enseignante bilingue et directrice de l'école U Principellu, à Furiani. Stella d'Amore est pumuntinca. Après avoir travaillé à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes au ministère de l'Économie, elle a été détachée à la Direction de la santé de la Commission Européenne à Bruxelles. Deux profils différents et deux motivations intenses. Quand elles ont vu l'appel à candidatures, largement diffusé dans la presse et sur les réseaux sociaux, toutes deux ont voulu s'engager. «Personne ne savait s'il allait être retenu, raconte Christiane Pietri. Il fallait adresser sa candidature accompagnée d'un CV et d'une lettre de motivation par mail ou par courrier recommandé avec AR à la présidence de l'Assemblée de Corse. C'est ce que j'ai fait. On parle tant de défiance à l'égard du politique. Cette défiance existe sans doute, mais se contenter de donner des avis ou

de critiquer sur les réseaux sociaux, ce n'est pas une démarche constructive. D'autant qu'on ne peut pas prétendre connaître les dossiers a priori. C'est cette option qui m'a intéressée. Au sein du comité, j'aurai la possibilité d'avoir les éléments pour savoir de quoi il retourne. Et la possibilité de donner un avis éclairé et j'espère, efficace.» «Nos candidatures déposées, ajoute Stella d'Amore, nous attendions le tirage au sort fait par voie d'huissier. J'ai été heureuse d'apprendre que j'avais été retenue et que je pourrais participer activement à une démarche que je considère comme novatrice. Le fait qu'on permette à des citoyens de réfléchir directement aux politiques publiques, d'avoir un œil sur l'utilisation des fonds engagés et sur leurs effets pour les personnes ciblées me semble être un bon mécanisme.»

Lors de leur première réunion, qui a eu lieu en visio-conférence, puis des réunions suivantes, dont une en présentiel à Corte, elles

## COMPOSITION DU CEPP

Le Comité d'évaluation des politiques publiques a été totalement refondé sous l'impulsion de Jean-Guy Talamoni. Cette refondation s'inscrit dans le contexte particulier de la création d'une collectivité unique, la CdC, de l'accroissement de ses compétences, mais également des réflexions menées autour des dérives mafieuses de l'île. À l'initiative du président de l'Assemblée de Corse, deux autres organes ont été mis en place : la Commission de déontologie et la Questure.

Le CEPP regroupe 53 membres. Il comprend, parmi les membres permanents de l'Assemblée de Corse, 7 élus de l'Assemblée dont son président, le président de l'Exécutif, 1 représentant de l'Assemblea di a Ghjuventù, 3 membres de l'administration de la CdC, 1 membre du Conseil économique, social, environnemental et culturel (Cesec) et 4 représentants du personnel. Le 1<sup>er</sup> collège qui regroupe les personnalités extérieures compte 20 membres : 6 représentants des chambres consulaires (CCI, métiers, agriculture...), 3 représentants des organisations professionnelles d'employeurs (Medef, U2P, CPME), 1 représentant de l'Université de Corse, 6 représentants des organisations de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, STC), 2 représentants pour les collectifs anti-mafia et les 2 représentants des maires de Corse. Le 2<sup>e</sup> collège des personnalités extérieures regroupe 3 membres des associations environnementales, (U Levante, Zeru Frazu, ABCDE), 3 membres d'associations culturelles (Praticalingua, Scopre, Musanostra) puis il y a les 10 représentants des citoyens. ■

ont eu le plaisir de découvrir qui étaient les autres membres du comité : « Parmi les citoyens, les profils et les âges sont très divers, soulignent-elles, et l'engagement évident : tous ont été présents à chaque fois. Urbain, périurbain, rural, fonctionnaire, étudiant, retraité, jeune actif... nous avons une forme de condensé de notre société. Nous nous retrouvons avec les présidents de l'Assemblée et de l'Exécutif, les chefs de groupes élus, des institutionnels, des syndicalistes, des représentants d'associations, etc. Tous ont une parole à porter et nous pouvons débattre pour avancer. Les échanges ont été cordiaux, les gens s'écoutent. C'est de bon augure. Et même si nous n'avons qu'une vocation consultative, cette structure, collégiale et variée, est un bon exemple de démocratie. Nous saurons faire entendre notre voix. » Après les votes de la présidence, des vice-présidences, la désignation du bureau, la rédaction en cours du règlement intérieur – car une structure nouvelle demande du temps pour sa mise en place – c'est une réflexion sur les dossiers à étudier qui s'ouvre. « Le comité débute à peine et l'évaluation des politiques publiques n'est pas un domaine simple à aborder, remarque Christiane Pietri, je souhaite d'ailleurs que nous ayons une formation. Cependant, même si cette évaluation demande une certaine expertise, nous, citoyens n'avons pas à être des experts. En revanche, nous pourrions travailler en toute indépendance, obtenir l'intégralité des dossiers que nous souhaiterions aborder, avoir accès à toutes les pièces, auditionner les personnes concernées, qu'il s'agisse de politiques, d'institutionnels, de chefs d'entreprises ou autres. Puis inviter des experts pour avoir leur avis, afin de rendre des rapports tout à fait circonstanciés. » D'autant, ajoute Stella d'Amore, « que les citoyens sont les personnes directement impactées par ces politiques. Elles sont les mieux à même de se rendre compte de ce qui marche ou ne marche pas. Si on prend l'exemple de la politique des transports, ceux qui vivent dans les villages de l'intérieur, et il y en a parmi nous, savent combien ne pas avoir de voiture est un handicap. Il n'y a plus de transports en commun, hormis le car qui amène les élèves au collège et que les adultes n'ont pas le droit d'emprunter. C'est une barrière pour l'accès à l'emploi, pour les loisirs des adultes comme des enfants qui ne peuvent bénéficier d'activités culturelles et sportives proposées dans des agglomérations

plus grandes, c'est une difficulté supplémentaire pour l'accès aux soins, aux services publics... Il en est de même pour le numérique, tellement important notamment pour les scolaires en cette période de crise sanitaire. Nous ne pourrions pas tout évaluer tout de suite, mais il nous faut prendre le temps d'étudier de façon approfondie des domaines précis pour voir quelles sont les mesures qui fonctionnent le mieux, celles qui ne fonctionnent pas et proposer des pistes d'améliorations. »

« La présidente, Mme Bereni-Canazzi, a dans un premier temps demandé à chacun d'entre nous de proposer deux thèmes sur lesquels travailler, précise Christiane Pietri. Nous voterons pour désigner ceux qui nous semblent les plus importants ou qui reviennent le plus souvent. Les demandes d'analyses sont nombreuses mais beaucoup concernent le quotidien des gens : la précarité, l'accès à la santé, au logement, à l'emploi, la lutte contre la mafia, la langue, l'environnement, mais aussi le téléphone et internet. Tout ne pourra être abordé en même temps, et il est préférable d'être humbles au départ pour être plus efficaces à l'arrivée. D'autant que nous avons la possibilité de travailler en commissions avant de présenter un pré-rapport à l'ensemble du comité. De plus des représentants des associations environnementales, anti-mafia, culturelles, etc. sont à nos côtés. L'essentiel est que nous soyons capables d'un travail collectif, collégial. »

L'enthousiasme des premiers temps passé, ce comité ne deviendra-t-il pas ce « énième comité Théodule » dont se gaussait le Général de Gaulle ? « L'intérêt de cette structure, c'est qu'elle est composée de personnes mais également d'organisations variées. Chacun a un regard différent sur les choses, une habitude plus importante de certaines situations. Nous, citoyens, ce que nous savons, c'est ce que nous vivons. Nous pourrions mettre plus facilement le doigt sur ce qui, dans les politiques publiques, a facilité notre quotidien comme sur ce qui a coûté et ne nous a rien apporté. Nous serons dans le concret. Pour ma part, j'y vais sur une base de confiance totale, ni pour la gloire ni pour l'argent. Nous voulons que les choses aillent mieux dans l'endroit où l'on vit, alors à l'image du colibri, si chacun peut apporter sa goutte d'eau, ça ne peut être que positif » conclut Christiane Pietri. ■ Claire GIUDICI

## **LES SERVICES PUBLICS VOUS DONNENT LA PAROLE**



***Le contact avec les administrations vous semble de plus en plus compliqué à établir ?  
Le dispositif Services Publics+ promet d'associer les usagers à l'amélioration de toutes  
ces instances essentielles au quotidien.***

Socle fondamental au système français, le maillage de services publics est pourtant régulièrement mis à rude épreuve par les gouvernements successifs. Les usagers en sont d'ailleurs bien conscients ! En 2019, un sondage BVA révélait que si 72 % des personnes interrogées étaient satisfaites de l'offre dont elles disposaient, 53 % pointaient tout de même une dégradation de la qualité des services publics depuis dix ans.

### **TÉMOIGNEZ, TESTEZ, ÉVALUEZ**

Afin de redorer le blason des administrations, l'État a décidé de jouer la carte du collaboratif en organisant une sorte de grand brainstorming national à travers son nouveau dispositif Services Publics+. Côté communication, neuf engagements sont mis en avant par les autorités, depuis l'accueil des usagers avec bienveillance jusqu'au respect des délais de traitement des dossiers, en passant par une mise en contact facilitée et une orientation adéquate vers le bureau compétent.

Or, justement, l'un de ces leitmotifs est de prendre en compte les avis des utilisateurs pour améliorer les procédures existantes. Tout citoyen peut dès lors partager son témoignage en ligne afin de faire part de sa satisfaction ou, plus constructif, de ses mésaventures administratives ! Vous pouvez encore donner votre opinion sur des formulaires et documents trop complexes ou mal formulés. Et pour les plus motivés, il est même possible de s'inscrire pour devenir usager testeur ! Dans ce cadre, vous serez alors consulté dès qu'un nouvel essai d'amélioration est disponible afin de l'expérimenter et de rendre compte de votre expérience. ■ LSP

*Vous voulez faire entendre votre voix ?*

*Rendez-vous sur [www.plus.transformation.gouv.fr/usager](http://www.plus.transformation.gouv.fr/usager)*



Photo DR

# LES POURQUOI DU TRI SÉLECTIF

*Comme tout le monde, vous vous êtes mis au tri sélectif et, comme tout le monde, vous en êtes plutôt fier.*

*Malheureusement, vous n'êtes pas toujours au point quand il s'agit de savoir dans quel bac jeter certains emballages.*

*C'est vrai ça, pourquoi peut-on recycler les flacons de gel douche et pas les pots de yaourt ?*

*Et les bouteilles en verre munies d'une armature en métal, on en fait quoi ?*

*Pour bien comprendre comment trier, encore faut-il savoir exactement pourquoi on le fait.*

*Voici de quoi devenir un recycleur éclairé...*

## POURQUOI NE PEUT-ON PAS JETER SA VIEILLE VAISSELLE TRANSPARENTE DANS LE BAC À VERRE ?

Le verre culinaire n'a pas la même composition chimique que le verre d'emballage. Lorsque vous jetez des bouteilles, des pots ou des bocaux au recyclage, le verre d'emballage récupéré sert à fabriquer du calcin de récupération, c'est-à-dire un conglomérat de verre broyé et nettoyé utilisé par les verreries comme matière première. Or, le verre culinaire, de par sa composition, ne peut pas entrer dans l'élaboration du calcin.

## POURQUOI NE PEUT-ON PAS JETER LES EMBALLAGES TRIÉS LES UNS DANS LES AUTRES ?

Bien sûr, ça fait gagner de la place dans le bac sélecteur, mais ce n'est vraiment pas pratique pour le personnel du centre de tri qui perd énormément de temps à séparer les emballages. Ceux-ci doivent en effet être triés par matériau pour pouvoir être recyclés. Alors, imaginez le bazar quand vous mettez la bouteille de lait dans la boîte de conserve, elle-même glissée dans le paquet de céréales !

## POURQUOI NE DOIT-ON PAS LAVER LES EMBALLAGES AVANT DE LES JETER ?

Parce que c'est inutile et donc peu écologique. Pas besoin de gaspiller de précieuses ressources naturelles comme l'eau ou d'augmenter votre consommation de produits polluants comme les

détergents. Il suffit de bien débarrasser les emballages à jeter de leurs déchets.

## POURQUOI NE PEUT-ON PAS JETER LES POTS DE YAOURT DANS LE BAC DE TRI ?

À l'heure actuelle, seuls les bouteilles et flacons en plastique peuvent être recyclés car les deux matériaux qui les composent, le PET et le PEHD, sont les seuls à posséder des filières de recyclage. Même si des expérimentations sont actuellement menées pour étendre celles-ci à d'autres matériaux plastique comme ceux des pots ou des barquettes, pour l'instant, ceux-ci doivent se contenter d'aller rejoindre les déchets ménagers dans votre poubelle.

## POURQUOI NE FAUT-IL PAS JETER À LA POUBELLE LES BOCAUX QUI ONT UNE MONTURE MÉTALLIQUE ?

Il est vrai que certains bocaux et bouteilles se ferment grâce à une armature métallique et l'on pourrait de ce fait penser qu'ils n'ont pas leur place dans le bac de tri. Erreur : eux aussi peuvent être recyclés puisque la partie métallique sera éliminée au centre de tri.

## ET LES BOUCHONS ?

Alors, les bouchons et capsules, on les enlève ou non avant de jeter son verre ? Cela n'a pas grande importance car ils seront ôtés de toute façon. Il est cependant préférable de les enlever vous-même avant le dépôt, de façon à faciliter le travail du centre de tri... ■ LSP

Photo DR

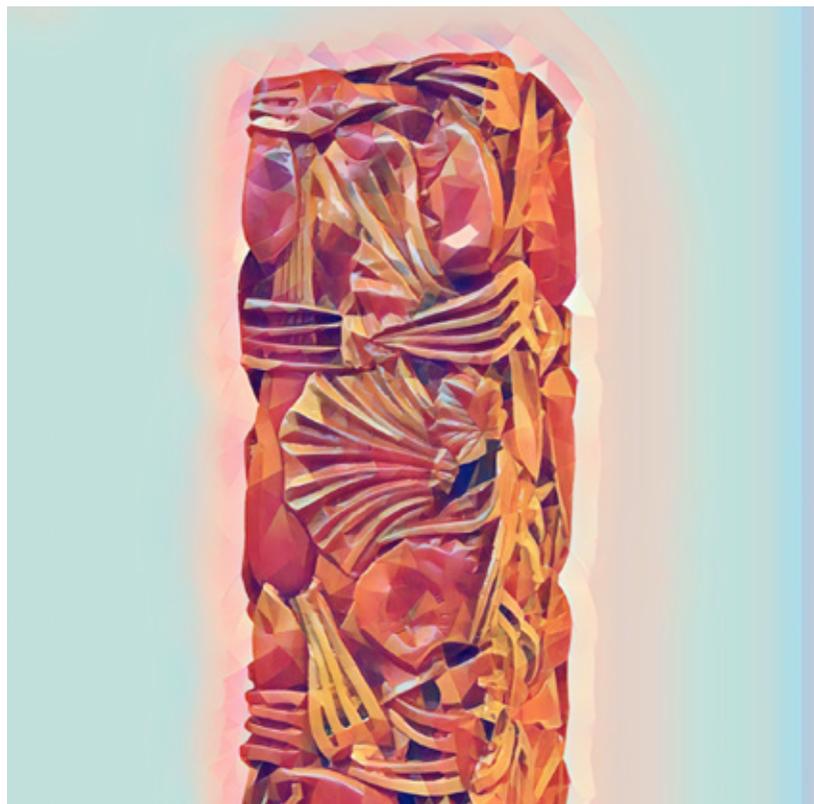
# CARNETS DE BORD

## LES CÉSAR, TWITCH

## ET LES LETTRES

## DE JEAN D'O

par Béatrice HOUCARD



**O**n en parle? On oublie? Allez, on en parle parce qu'un naufrage pareil, en direct à la télévision, ça n'arrive pas tous les soirs. Les César, bien sûr! Les mots manquent, même avec quelques jours de recul, pour qualifier ce festival de vulgarité, d'égoïsme, d'indécence, dominé par des blagues «pipi-caca» qu'on croyait réservées aux cours de récréation, de revendications contre tout et rien. Sans oublier les geignements qui riment, ça tombait bien, avec saignements, ceux des tampons dont Corinne Masiero avait décoré (?) ses oreilles avant de se dénuder sur scène. Une Corinne Masiero qui, quelques semaines plus tôt, tournait normalement dans le Val de Loire des épisodes de *Capitaine Marleau* destinés au service public, une série financée par la redevance et donc par les contribuables.

Les César 2021 furent un festival, non de cinéma (sujet dont il fut finalement assez peu question, sauf dans les hommages à nombre de morts illustres) mais d'exposition de nombrils de la part d'un monde culturel qui se croit seul au monde et qui est incapable d'avoir un mot d'empathie pour les victimes ou pour les soignants; un monde certes touché depuis un an par la pandémie et la fermeture des salles, mais ni plus ni moins que beaucoup d'autres secteurs: les commerces, les restaurateurs, le tourisme, l'événementiel, les artisans, etc.

Il est même moins touché que d'autres, puisqu'habituellement sous perfusion d'argent public et avec un statut des intermittents unique au monde et qui a permis au cinéma français de continuer d'exister. Les intermittents vont bénéficier, tant mieux, d'une «année blanche» pour toucher des indemnités chômage financées par les cotisations sociales donc par tous les salariés, y compris ceux qui ne mettent jamais les pieds au cinéma.

Toutes les professions n'ont pas cette chance mais oser un «merci» aurait sans doute écorché la bouche des pleureuses et pleureurs des César. Viser le ou la ministre de la Culture a toujours été un rituel. Roselyne Bachelot, qui n'est pas suspecte de ne pas aimer les artistes et a négocié pour la culture plus de deux milliards dans le plan de relance et débloqué 1,2 milliard pour le cinéma, n'a recueilli qu'invectives et mépris.

La soirée des César s'est déconsidérée dès les cinq premières

minutes, avec cette diatribe de la maîtresse de cérémonie, Marina Foïs: «*Ce virus tue surtout les vieux et les gros. Comme ça tue surtout les vieux, on a enfermé les jeunes et fermé les cinémas, les théâtres, les musées et interdit les concerts pour ouvrir les églises, car on est un pays laïc.*» On reste pantois devant tant de bêtise concentrée. «*Ils sécrétaient une antipathie absolument incroyable*», a commenté trois jours plus tard Roselyne Bachelot sur RTL alors que Gérard Jugnot, César d'honneur avec l'équipe des «Bronzés», notait très justement: «*Ce n'est pas ça qui va donner envie aux gens de retourner au cinéma...*»

Domage, car le palmarès a couronné de beaux films, d'*Adieu les cons* à *Deux* ou de bons acteurs comme Laure Calamy et Sami Bouajila. On peut d'ailleurs se demander s'il n'y avait pas un message subliminal dans le fait de couronner *Adieu les cons*. Était-ce le clin d'œil mal élevé des votants des César au public ou le bras d'honneur des téléspectateurs (ils n'étaient qu'1,6 million devant leur écran, ce sera encore moins l'année prochaine) à cette pseudo «grande famille du cinéma» qui s'est, ce soir-là, tiré plusieurs balles dans le pied? À quelques années près, on aurait aimé, ex-aequo avec l'excellent *Drunk*, pouvoir décerner le César du film étranger à *Titanic*.

### POLITIQUES CHERCHENT JEUNES ÉLECTEURS

Au milieu des années 1980, face au désintérêt grandissant des plus jeunes pour la politique, femmes et hommes politiques avaient commencé de fréquenter d'autres émissions que les journaux télévisés et les formats politiques traditionnels. On avait vu Jacques Chirac dans l'émission de de Patrick Sébastien un samedi soir, Lionel Jospin chanter *Les feuilles mortes* (le contre-emploi total pour l'austère socialiste) et Martine Aubry donner le coup d'envoi d'une longue liste d'invités du canapé rouge de Michel Drucker sur France 2. Quand on leur demandait ce qu'ils allaient faire dans le monde des variétés, tous répondaient: «*Beaucoup de gens ne regardent plus les émissions politiques. On va donc là où on peut les atteindre.*»

En 2021, on n'en est même plus là. Les plus jeunes n'écoutent pas la radio et regardent de moins en moins la télévision. Même Face-



Illustrations d'après photos DR

book est déjà dépassé. On a vu Emmanuel Macron en décembre répondre aux journalistes de *Brut*. Dimanche dernier, c'est Jean Castex qui s'est frotté à la nouvelle plate-forme à la mode, Twitch. Au micro du journaliste Samuel Étienne mais avec les questions des «vieweurs» [ils étaient 587000, ce n'est pas rien] qui commentent parfois cruellement en temps réel, le Premier ministre a joué le jeu mais constaté qu'il est plus facile d'enlever sa cravate que d'oublier la langue de bois. François Hollande avait été plus à l'aise quelques jours plus tôt: il est plus facile de se lâcher quand on n'est plus au pouvoir. La campagne présidentielle de 2022 se jouera aussi sur ces plateformes.

### DES LETTRES AUX SMS

On croûte sous les bons livres ces temps-ci et lire change les idées. Pendant ce temps-là, on ne pense pas aux polémiques sur l'AstraZeneca. Les bons livres s'accumulent et on en viendrait presque [mais seulement «presque»] à souhaiter que le couvre-feu dure encore longtemps pour avoir le temps de tous les lire. J'en ai retenu trois.

Pour ceux qui aiment la politique, il y a *La conseillère* (Éditions Fayard). Olivier Faye, journaliste au *Monde*, y raconte le singulier destin de celle que la presse américaine avait qualifiée de «*femme la plus puissante de France*», Marie-France Garaud. Le nom ne dit pas grand-chose aux plus jeunes qui sont sur Twitch, et pourtant! Aux côtés de Georges Pompidou à Matignon et à l'Élysée puis accompagnant avec son complice Pierre Juillet l'envol de Jacques Chirac jusqu'en 1979, lui soufflant l'idée de claquer la porte au nez de Giscard, de créer le RPR et d'évoquer «*le parti de l'étranger*» avant les élections européennes de 1979 [année de leur rupture politique et amicale], «Marie-France» menait tout le monde à la baguette et avait le sens de la formule qui tue. Un exemple parmi d'autres: «*Je croyais que Chirac était du marbre dont on fait les statues. En réalité, il est de la faïence dont on fait les bidets.*» La phrase est d'une rare cruauté et tord le cou à la légende selon laquelle les femmes en politique seraient plus généreuses que les hommes...

On [re] découvre dans *La conseillère* un monde politique dominé

par de sacrés poids lourds comme on n'en fait plus (Pompidou, Chirac, Giscard, Chaban-Delmas, Pasqua, Michel Debré, Jobert, Mitterrand, Chevènement...) mais aussi une époque où l'argent coulait à flots et sans contrôle sur les partis, où il n'y avait que trois chaînes de télévision et pas encore de réseaux sociaux. Au-delà de l'exercice biographique réussi, on est avec *La conseillère* dans l'histoire et dans l'anthropologie. C'est passionnant.

Dans *Vivre avec nos morts* (Grasset), Delphine Horvilleur, rabbin, raconte comment elle accompagne les familles quand rôde puis frappe l'ange de la mort, Azraël dans le judaïsme. À travers dix histoires, dans un livre qu'on ne peut résumer, on découvre à quel point la délicatesse des mots et des gestes, associée à une bonne dose d'humour juif, peut aider dans les moments les plus cruels de l'existence. «*Quand la mort surgit, dit Delphine Horvilleur, raconter la vie est tout ce qu'il nous reste.*» Son livre est toujours prenant et jamais triste. C'est un cadeau qu'on peut s'offrir dans toutes les bonnes librairies.

Enfin, il y a *Des messages portés par les nuages*, de Jean d'Ormesson (Collection Bouquins). On y retrouve l'écrivain tel qu'on l'a aimé: brillant, cultivé, drôle, rarement en colère mais ça lui arrive, obséquieux parfois [ah, sa double lettre de regrets à Edouard Balladur et de félicitations à Jacques Chirac en 1995!] mais tellement élégant qu'on lui a toujours tout pardonné.

On peut picorer dans ses lettres à François Mitterrand et Raymond Aron, François Mauriac, Marguerite Yourcenar, Emmanuel Berl, Jean-Edern Hallier et quelques dizaines d'autres. La vie politique et la vie littéraire y sont commentées mais comme c'est d'Ormesson, il y a aussi les vacances au ski ou à la mer, du soleil et de jolies femmes. Ce livre offre lui aussi un voyage de retour vers un monde vraiment disparu, sans doute définitivement, celui où l'on écrivait une longue lettre manuscrite pour rendre hommage à un mort, confirmer un rendez-vous ou s'excuser de ne pas être présent à une remise de décoration. Celle adressée à Jacques Julliard pour ce motif est un bijou d'humour et de littérature. Aujourd'hui, on enverrait des SMS, du genre «*Toutes mes condoléances, de tout cœur avec vous*», «*OK pour le 22 mars à 15h*» ou «*Désolée, je ne suis pas libre le 12 mars, il y a les César.*» ■

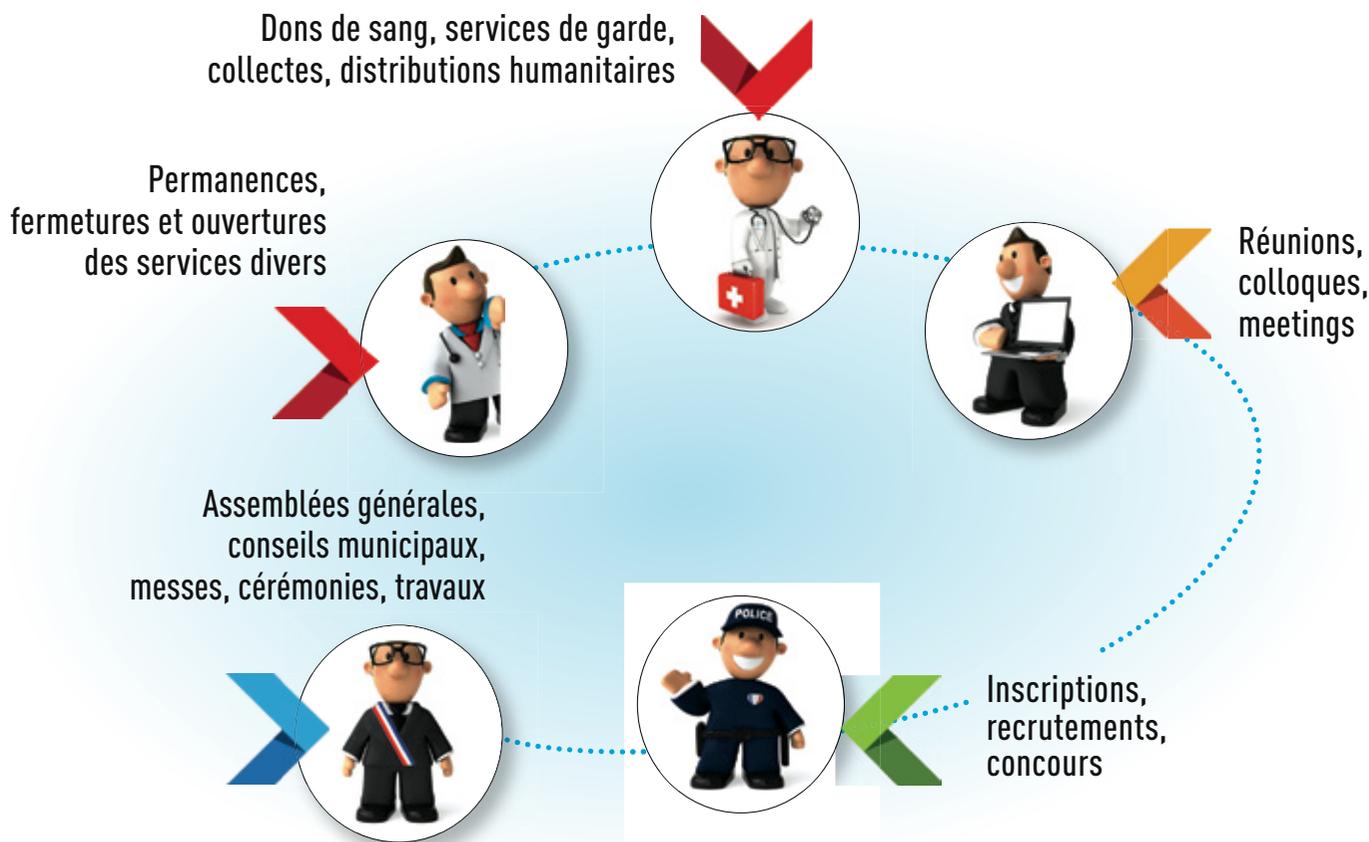
POUR ANNONCER GRATUITEMENT  
LES **RENDEZ-VOUS**  
DE VOS ASSOCIATIONS  
ET COMMUNES



**SERVICE  
GRATUIT**

# www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER  
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

**www.icn.corsica/publier-une-info**

